

Saint Carné

Le Magazine



Actualités

Vie locale et manifestations

Informations communales et associatives

bulletin communal été 2021



L'année 2021 a commencé comme 2020, avec comme sujet d'actualité la Covid-19.

En effet, nous venons de connaître une troisième vague bien plus importante que les deux précédentes. Il semblerait que la situation s'améliore avec les beaux jours et surtout avec la vaccination qui concerne maintenant toute la population au-delà de 12 ans. La vigilance reste de mise, les gestes barrières doivent être respectés en toute circonstance.

Cependant, il est grand temps que la vie sociale reprenne le plus normalement possible pour nous tous. C'est pourquoi, nos associations communales doivent repartir et les activités communales aussi. Le concours des maisons fleuries aura lieu et nous espérons que le repas des aînés aussi.

L'équipe municipale a lancé plusieurs chantiers dont certains sont bien avancés.

Tout d'abord, la liaison douce la Boulais-la Croix de Pierre est quasiment finie, il reste la signalétique à mettre en place et quelques aménagements supplémentaires comme par exemple un banc et une poubelle au Gué. Cette portion est déjà très utilisée et elle est appréciée. Il nous faudra réfléchir à d'autres aménagements de ce type ailleurs.

Le parcours ludique et sportif du bois du Tertre sera normalement terminé avant le 15 juillet. Les éléments ont été livrés, les premiers travaux doivent commencer la semaine du 22 juin. Une table de pique-nique et une poubelle seront installées par les agents municipaux.

Le bois du Tertre sera désormais interdit à tous les véhicules à moteur sauf les engins agricoles par arrêté du Maire.

Nos routes principales sont désormais en bon état, il nous faut les entretenir régulièrement afin de les maintenir, c'est pourquoi du point à temps sera réalisé sur les portions les plus fragiles. Des réfections sont prévues: la route du Tertre Renard, l'impasse de la Ville Oustin et l'entrée de la voie des Portes Fleuries.

Enfin, le projet du nouveau restaurant scolaire est lancé. Dix-huit cabinets d'architectes étaient intéressés. Nous en avons retenu trois qui vont nous présenter des esquisses le 22 juillet.

Un jury se prononcera sur le choix final qui sera présenté en conseil municipal fin août.

Ensuite, le cabinet choisi travaillera avant le dépôt du permis de construire.

Ce bâtiment nous le souhaitons passif (pour maîtriser les charges de fonctionnement) et aussi exemplaire dans sa conception en utilisant le plus possible des matériaux biosourcés.

Les demandes de subventions ont été faites auprès de L'État, de la Région, du Département, d'autres sont encore en attente de visibilité pour Dinan Agglomération et les certificats d'énergies.

Au delà des subventions cet investissement sera financé par l'emprunt (la commune en a la capacité au regard du faible taux d'endettement) afin de permettre d'autres investissements en parallèle.

Du côté de l'urbanisme, les lotissements en cours sont vendus sauf 5 lots en limite avec Dinan.

La commune est aussi en cours d'acquisition d'une propriété jouxtant la salle des fêtes par l'intermédiaire de l'Établissement Foncier de Bretagne. Ce dernier portera l'opération pendant sept ans. La commune en aura la jouissance et à l'issue de cette période, elle rachètera le bien à cet organisme.

Le projet consiste à créer deux logements dans le bâtiment existant, un logement d'urgence dans le bâtiment jouxtant l'Espace KARNAY et la création de logements sociaux dans la partie sud de la parcelle.

Enfin, pour le bien de tous et pour le vivre ensemble, il me semble important de rappeler certaines règles.

Les poubelles et les sacs jaunes doivent être déposés sur la voie publique uniquement le jour de la collecte.

Des horaires pour passer la tondeuse, les tailles des haies, les travaux divers... sont soumis à un arrêté préfectoral. Certains prennent trop de liberté avec ce dernier au détriment de la quiétude des voisins.

De plus, je rappelle aux propriétaires de chiens que ceux-ci doivent être tenus en laisse et ne pas divaguer sur la voie publique.

Une première journée citoyenne a eu lieu en mai, elle a permis la réouverture d'une servitude de passage de la rue du Clos des Landes à la zone artisanale du Guinefort. Merci à tous les participants.

C'est désormais un nouveau chemin de promenade familial qui s'offre à tous et ceci en sécurité.

Une deuxième journée citoyenne aura lieu en septembre, je vous encourage à nous rejoindre pour participer à la vie du territoire communal ainsi qu'à partager un moment de convivialité tous ensemble.

Je tiens aussi à remercier l'ensemble des assesseurs de leur disponibilité pour la tenue des bureaux de vote.

Je vous souhaite au nom de toute l'équipe municipale, à toutes et à tous un très bel été 2021.

Bon été à toutes et à tous !!!

Commission bulletin

DIRECTEUR DE PUBLICATION :

- Ronan TRELLU

MISE EN PAGE :

- Fabien ROUFFIGNAC

REGROUPEMENT D'INFORMATIONS :

- Fabien ROUFFIGNAC

IMPRESSION :

- L'imprimerie AUCLERC

COMITE DE REDACTION :

- Nathalie GUERIN

- Jerome RICARD

- Ronan TRELLU

- Fabien ROUFFIGNAC



Sommaire

SOMMAIRE

Mot du maire

Page 4

- Rappels divers

Page 5

- Marche sportive et active de Saint-Carné

- Cultura cubana

Page 6

- Amicale vélo détente

- Culture Nature Découverte Bretagne Saint-Carné

Page 7

- Comité des fêtes

- Bibliothèque

Page 8

- APE

- Argent de poche

Page 9

- Conseiller numérique

- École

Page 10

- Liaison douce

- Parcours sportif

Page 11

- BIMBY

- 8 mai

- Restaurant scolaire

- Vacances tranquilles

Page 12

- Journée citoyenne

- Boîte à livres

Page 13

- Elections

- Panneau des loges

Page 14

- Urbanisme

Page 15

- Suite urbanisme

- Naissance à Saint-carné

- État civil

Page 16 à 27

- CR du 13/01/2021

- CR du 3/02/2021

- CR du 3/03/2021

- CR du 7/04/2021

- CR du 5/05/2021

- CR du 2/06/2021



Les sacs jaunes, ce n'est pas très joli à voir, c'est pour cela qu'il vous est demandé de les sortir uniquement le jour du ramassage. Certains sacs passent plusieurs jours dehors et rendent l'environnement moins agréable.

Vous pouvez consulter les jours de ramassage sur le site de Dinan Agglomération:

<http://www.dinan-agglomeration.fr/Environnement-developpement-durable/Dechets/Ordures-menageres/Jours-de-collecte>



BRÛLAGE DES DÉCHETS



À L'AIR LIBRE LE BRÛLAGE DES DÉCHETS VERTS EST INTERDIT*

UNE PRATIQUE
POLLUANTE DE
L'ENVIRONNEMENT
TOXIQUE
ET DANGÉREUSE



Article R543-67 du code de l'environnement rappelle qu'il est interdit d'enfourer ou de brûler des déchets d'emballage (plastique) à usage professionnel ou privé.

En cas de non respect une contravention de 450 euros peut-être appliquée (art 131-13 Du code pénal).

Arrêté préfectoral du 09 juillet 2012

Les particuliers ont une interdiction permanente de brûler des déchets verts dans leur jardin et aucune dérogation ne peut être accordée pendant une période quelconque de l'année.

ARTICLE 5 : Brûlage des déchets verts. Les déchets verts sont définis comme étant les éléments issus de la tonte de pelouses, de la taille ou de l'arrachage de haies, d'arbres, d'arbustes, de débroussaillage et d'autres pratiques similaires. Le brûlage de ces déchets est interdit en tout lieu toute l'année qu'ils soient produits par les particuliers, les collectivités territoriales, les entreprises d'espaces verts et de paysage.

TONDEUSE



Arrêté municipal de St Camé à ce sujet : Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par les particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon à moteurs thermiques, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

- en jour ouvrable : de 8h30 à 12h00
et de 13h30 à 19h30 ;
- le samedi : de 9h00 à 12h00
et de 15h00 à 19h00 ;
- le dimanche : de 10h00 à midi.

ENTRETIEN DES TROTTOIRS

Dans la démarche du "zéro phyto" et afin de soulager la surcharge permanente due au désherbage pour les agents, la mairie sort à son tour un arrêté à ce sujet. Cet arrêté municipal est sorti et concerne l'entretien des trottoirs ou banquette jusqu'au caniveau. S'il n'y a pas de trottoir, la largeur de 1.2m est à la charge de l'occupant propriétaire ou locataire.

Il concerne d'autres sujets comme le nettoyage des feuilles, fleurs ou fruits, la neige ou le verglas.

La taille des haies, le libre passage des piétons et l'entretien des terrains, jardins ou propriétés privées devront aussi être effectués.

L'arrêté est disponible en mairie ou sur simple demande par email.



marche sportive et active carnéenne

« La vie, c'est comme une randonnée, rien ne sert d'aller le plus vite, le plus haut ou le plus loin si l'on oublie d'apprécier le paysage en chemin. »

En raison des mesures sanitaires, conséquences de l'épidémie de covid 19, nos activités se sont interrompues le 28 Octobre 2020.

Pendant cette longue période, beaucoup ont continué d'entretenir leur forme, marchant à proximité de leur domicile, partageant parfois leur activité pour la rendre moins solitaire.

La reprise effective, dans le cadre associatif, s'est faite le 10 Mars. Un strict respect du protocole sanitaire a été de mise pour tous. (groupes de 6 personnes, respect des gestes barrières, distances etc ...)

Le plaisir de pouvoir partager à nouveau un temps de rencontre et d'activité nous a fait le plus grand bien et très rapidement nous avons retrouvé le rythme.

Pour autant, et comme pour chacun d'entre nous, des projets plus conviviaux n'ont pas été organisés.

Ainsi, lorsque nous regardons notre vie depuis plus d'un an, nous faisons le constat d'une privation de vie sociale qui nous affecte.

Il faut se résoudre à accepter que pour un temps, il nous faudra encore rester très vigilants.

Nous espérons tous une amélioration de la situation, mais nous savons aussi que pour beaucoup d'actes de la vie, ce ne sera plus « comme avant » car des comportements ont changé et de nécessaires précautions continueront à rythmer notre quotidien.

Restons optimistes en pensant à un avenir que nous espérons meilleur.

Pour notre association, il nous tarde de pouvoir organiser des rencontres plus conviviales telles des sorties plus lointaines.



CULTURA CUBANA

cultura cubana

Après une année 2020 très perturbée, Roberto Rodriguez et son école de danse Cultura Cubana seront de nouveau présent à la salle Karnay de St Camé dès la rentrée de septembre prochain afin de vous proposer des cours de salsa cubaine et bachata. Les cours auront lieu les jeudis soir à partir de 19h. La convivialité et la bonne humeur seront également au rendez-vous.

Pour vous faire découvrir sa culture, Roberto sera présent le dimanche 22 août à partir de 16h à la salle Karnay lors d'une porte ouverte (sous réserve de confirmation en fonction des conditions sanitaires). Venez en famille ou entre amis nous rejoindre.

Infos :

06 33 19 71 44 (roberto)

06 70 60 14 45 (sandra)

AMICALE VELO DETENTE

Notre assemblée Générale a eu lieu le vendredi 19 février 2021, nous sommes une trentaine d'adhérents heureux d'avoir pu reprendre les sorties le mercredi et samedi matin tout en respectant les consignes sanitaires. Les vélos à assistance électrique sont les bienvenus.

Nous vous souhaitons un bel été.

Pour tout renseignement vous pouvez contacter Annick TOSTIVINT au 02 96 83 54 18



CNDBSC

Association Culture Nature Découverte Bretagne Saint Carné

Suite aux difficultés rencontrées par ce maudit virus, le voyage a pu être réalisé. Nous remercions les personnes qui ont participé à arriver en BRIERE et profiter de cette belle journée ensoleillée. Une petite pensée pour ceux qui malheureusement n'étaient pas présents. Pour l'année 2022 nous espérons que les complications seront derrière. Gisèle et Denise ont participées à 4 voyages

Je remercie personnellement toutes les personnes pour cette magnifique journée passée en leur compagnie.



Comité des fêtes.

Cette année encore, le coronavirus aura impacté le bon déroulement de l'activité de notre association. Le feu de sapins n'a pas eu lieu, le premier tournoi de pétanque non plus. De plus, l'assemblée générale de 2020 reste encore à réaliser. L'année passée n'a finalement pas été très marquée par les contraintes sanitaires, c'est seulement un tournoi de pétanque qui n'a pas eu lieu, et le vide grenier a lui été un beau succès.

Cela a permis à l'association de demander à la mairie à renoncer à sa subvention habituellement versée. Il est en effet, à notre avis important de pouvoir compter sur une aide quand cela s'avère nécessaire, surtout lors des débuts d'une association, mais de savoir dire qu'on peut y renoncer quand cela est possible. Et c'est actuellement le cas, même si on pourrait imaginer que le comité des fêtes est fragilisé par des organisations qui n'ont pas toujours eu le succès visible qu'on aurait pu en attendre, mais qui, grâce à celles et ceux qui apprécient sans doute ces organisations permettent à chaque fois de réaliser un solde positif sur le plan financier. Ces personnes-là, nous tenons à les remercier pour leur participation et leur aide ponctuelle.

Au programme pour les mois à venir, peut-être une organisation autour de la finale de l'Euro de foot le 11 juillet si les conditions sanitaires le permettent, et si les bleus se maintiennent dans la compétition.

Fin août, le 28, le concours de pétanque pourrait avoir lieu et le 19 septembre, le désormais habituel vide-greniers aura lieu.

En attendant tout cela, il faut vous rappeler que nous disposons d'un barnum de 32m² que nous louons pour 40€ le weekend. Beaucoup l'ont déjà expérimenté et sûrement apprécié ! Nous pouvons aussi vous fournir tables et bancs pour accompagner cet équipement.

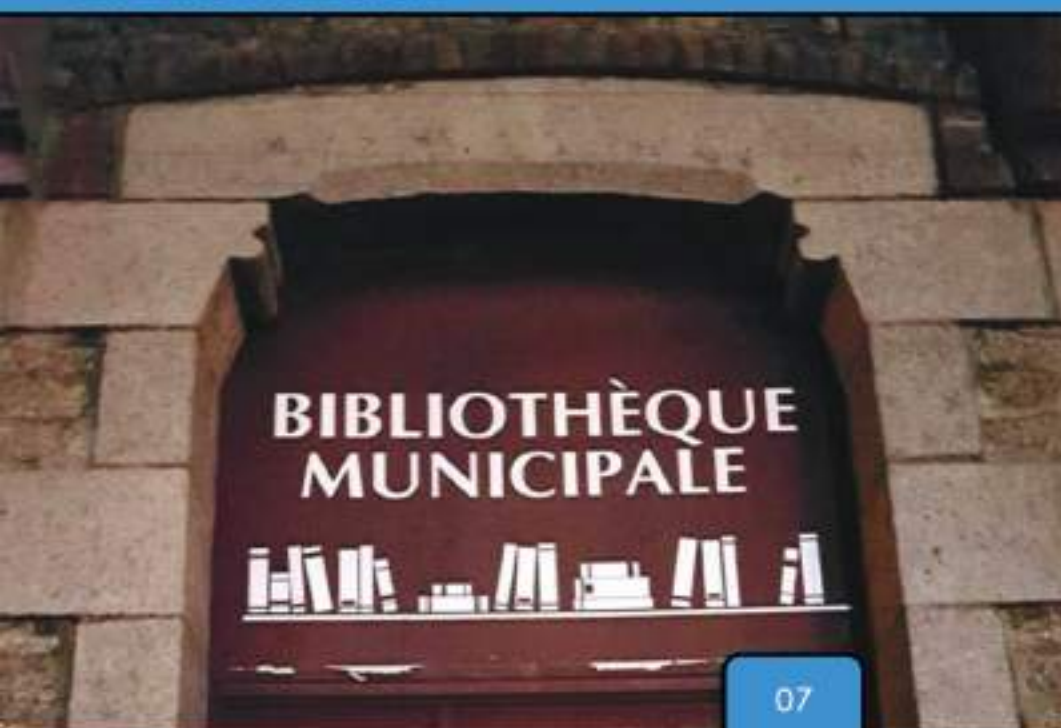
En attendant, après le 12 juin, l'assemblée générale 2020 se déroulera pour officialiser un bilan positif sur l'exercice. Nous vous communiquerons la date sur la page facebook du comité au plus vite, et vous y êtes naturellement conviés, surtout si vous souhaitez rejoindre notre désormais toute petite équipe de bénévoles.

L'assemblée générale 2021 devrait avoir lieu le 27 novembre prochain.



Un souvenir du mois d'avril 2019, la chasse aux œufs qui a cessé faute de bénévoles

BIBLIOTHÈQUE



Heures d'ouverture de la bibliothèque municipale

Pour le public

Le **mercredi** de 11 heures à midi
Le **samedi** de 11 heures à midi
et de 14 heures à 15 heures

Pour les scolaires

Le **vendredi** toute la journée



L'année scolaire se termine dans un contexte particulier. L'APE a, tout de même, pu proposer, une vente de pizzas à emporter fin janvier, en partenariat avec la Boutique D'Armor, et 170 pizzas vendues. Nous avons aussi organisé en mars, la tartiflette, qui avait été annulée en novembre dernier, et nous avons vendus près de 150 repas à emporter.

Les enfants de l'école ont eu le plaisir de personnaliser des gourdes, tabliers et boîtes à goûter avec leurs dessins sur un thème commun à toute l'école. Ces objets ont ensuite été vendus aux familles.

Pour finir l'année, nous avons proposé une vente de saucissons, qui a rencontré un grand succès auprès des parents avec pas loin de 600 saucissons vendus.

Ces ventes ont permis de rapporter plus de 2200€ de bénéfices à l'APE.

Afin de terminer l'année sur une note positive, l'APE offre un dictionnaire à chaque élève de CM2 pour leur entrée au collège. Une journée fraternité est également envisagée fin juin à l'ensemble des élèves de l'école et de l'IME, comprenant une sortie à l'Aquarium de Saint-Malo suivie d'un pique-nique.

L'APE accueille volontiers tous les parents, qui souhaiteraient s'investir dans la vie associative de la commune, ou tout simplement dans la vie scolaire de leur enfant.

Suivez-nous sur le Facebook de l'APE : « A.P.E de St Carné »



ARGENT DE POCHE



Aujourd'hui mettons en lumière Charline, Julie, Nathan, Clément et Xavier, 5 jeunes de 14 ans à 18 ans qui participent durant leurs vacances au dispositif argent de poche avec l'aide bienveillante de Jean-Marc Rouxel et Carmen Volantlin conseillers municipaux.

Les missions de la semaine :

- Nettoyage de la rue du chaffaux
- Ponçage et peinture des portails au niveau du cimetière.

Petite question aux intéressés :

Qu'est ce qui vous motive à participer à cette activité :

Charline et Julie : " ça nous fait prendre l'air et un ptit peu aussi pour l'argent "

Nathan et Clément : " ça nous occupe et on joue moins à la console "

Xavier : " Pour participer à la vie de la commune et aussi pour aider maman Magali ! "

Bravo à tous ces jeunes ! La relève est assurée!



CONSEILLERS NUMERIQUES – EXPERIMENTATION

Le plan de relance du Gouvernement a réservé une enveloppe globale de 250 millions d'euros à l'inclusion numérique, portée par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANTC).

A ce titre, il a été annoncé le financement de 4 000 postes de conseillers numériques qui travailleront pour le compte des collectivités territoriales.

Les conseillers numériques accompagneront sur les trois thématiques suivantes :

- Soutenir les Français dans leurs usages quotidiens du numériques : **travailler à distance, consulter un médecin, vendre un objet, acheter en ligne, etc.**
- Sensibiliser aux enjeux du numérique et favoriser des usages citoyens et critiques : **s'informer et apprendre à vérifier les sources, protéger ses données personnelles, maîtriser les réseaux sociaux, suivre la scolarité de ses enfants, etc.**
- **Rendre autonomes pour réaliser des démarches administratives en ligne seul.**

Le Bureau communautaire de Dinan Agglomération a émis un avis favorable pour le recrutement par Dinan Agglomération de conseillers numériques.

Une expérimentation de 2 ans sera lancée avec une participation forfaitaire des communes.

Le conseiller numérique pourra intervenir dans chaque commune une demi-journée toutes les 2 semaines et pourra proposer :

- Accueils individualisés sur rendez-vous
- Mise en place d'ateliers en petit groupe (4-5 personnes) sur des thématiques : **création et fonctionnement d'une boîte mails, utilisation du traitement de texte, navigation internet...**

Les dates d'intervention du conseiller numérique sur la commune de Saint-Carné seront communiquées ultérieurement.



ÉCOLE

La roue tourne.

Après 13 années scolaires et 40 conseils d'école, de nouvelles aventures m'attendent.

Ce petit mot dans le bulletin municipal me permet de saluer l'ensemble des Caméens que j'ai eu le plaisir de rencontrer dans le cadre de mes missions à la direction de l'école : élèves, parents d'élèves, agents, élus, responsables associatifs, et habitants.

Merci pour votre confiance au quotidien.

Merci à la municipalité, à l'Association des Parents d'Elèves et aux délégués de parents pour votre soutien constant.

Merci aux collègues, aux agents de la commune et aux bénévoles de la bibliothèque pour votre investissement.

Et bienvenue à Agathe Tranchevent, nouvelle directrice de l'école Norbert Guillon !

Au plaisir de vous retrouver.

Philippe LANDURE



CALENDRIER SCOLAIRE 2021 – 2022

Rentrée scolaire 2021	Jeudi 2 septembre 2021
Vacances de la Toussaint	Du samedi 23 octobre au jour de la reprise : lundi 8 novembre 2021
Vacances de Noël	Du samedi 18 décembre au jour de la reprise : lundi 3 janvier 2022
Vacances d'hiver	Du samedi 5 février au jour de la reprise : lundi 21 février
Vacances de printemps	Du samedi 9 avril au jour de la reprise : lundi 26 avril
Point de l'Ascension	Jeudi 26 mai et vendredi 27 mai.
Vacances d'été	À la fin des cours du vendredi 7 juillet 2021

	LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
garderie	7 h 30 – 8 h 50			
		8h20-8h50 : APC*		8h20-8h50 : APC*
ouverture portes	8 h 50			
début de la classe	9 h 00			
sortie	12 h 00			
passé méridienne	12 h – 13 h 20			
ouverture portes	13 h 20			
début de la classe	13 h 30			
sortie	16 h 30			
garderie	16 h 30 – 18 h 45			

Liaison douce

Enfin finie, la liaison douce est ouverte à tous les vélos et piétons, vous pouvez circuler de St carné à Dinan en toute sécurité. Le début de la piste se trouve rue de la Boulais et se termine à la Croix de Pierre .



PARCOURS SPORTIF ET LUDIQUE

Un parcours sportif et ludique est en cours de création au bois du Tertre à côté d'Heunan. C'était un souhait du conseil des jeunes et nous avons pu y répondre grâce à une subvention du département qui vient réduire significativement le coût pour la commune.

L'atelier phare de ce parcours est une tyrolienne, mais d'autres étapes pourront ravir les sportifs.

L'achèvement de ce projet devrait être réalisé pour la mi-juillet.

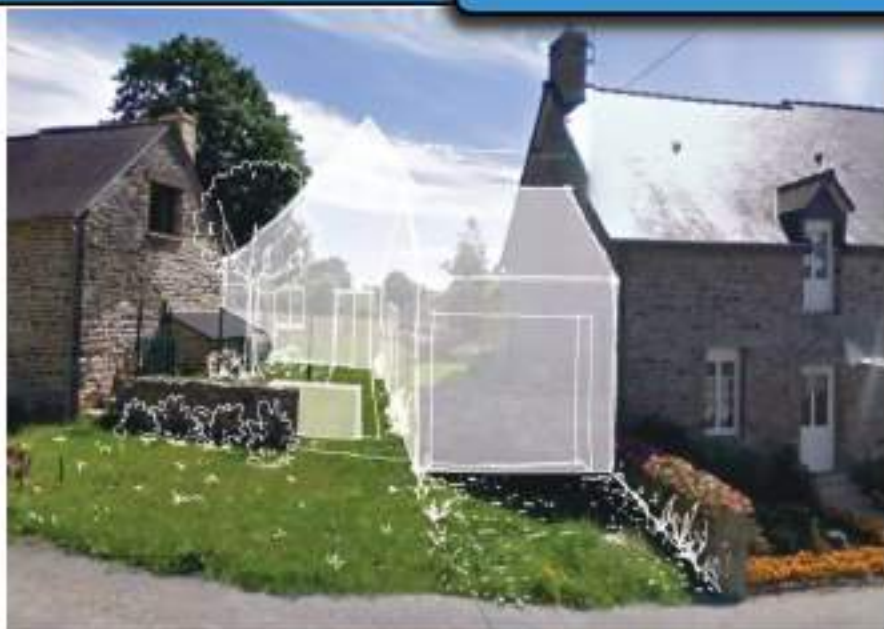


La démarche BIMBY propose une densification douce et progressive de nos tissus pavillonnaires, reposant sur l'initiative d'habitants. Cette démarche novatrice, doit permettre aux communes d'accueillir de nouveaux habitants dans les centres-bourgs, et de renouveler certains quartiers, par la division parcellaire. De plus, cette densification raisonnée et adaptée à chaque contexte préserve les terres agricoles d'une urbanisation excessive. Par ailleurs, ces divisions parcellaires offrent à la population de nouveaux terrains constructibles, dans un environnement souvent proche des équipements et des services de proximité. Diviser son terrain pour vendre un lot à bâtir ou faire un investissement locatif.

Organiser l'accueil d'un proche sur sa parcelle.

Se reconstruire une maison pour les vieux jours.

Construire une maison et contribuer à l'embellissement de mon quartier.



CEREMONIE 8 MAI

En ce jour, rendons hommage pour saluer le souvenir de celles et ceux qui ont combattu et abattu le fléau nazi, 8 mai 1945...

Après avoir déposé les fleurs auprès du monument aux morts, en comité restreint, M. le Maire, les Adjoints et deux porte-drapeaux, M. ADAM et M. HARBONNIER, ont procédé à une minute de silence. Le Maire a lu le discours de la ministre déléguée des armées Geneviève Darrieussecq suivi de la diffusion de la "Marseillaise" qui a retenti dans le bourg de Saint-Carné.



RESTAURANT SCOLAIRE



Le 6 mars, une partie du Conseil Municipal a visité le restaurant scolaire de Pleudihen-sur-Rance. Grâce au Maire de la commune David Boixière, les élus ont pu se rendre compte de toutes les normes nécessaires pour le bon fonctionnement de la production des repas. Valéry Le Calvez, le cuisinier de Saint-Carné, était également présent.

Cette visite a permis à tous de se projeter concrètement dans le futur restaurant scolaire de Saint-Carné.

VACANCES TRANQUILLES

Dans le cadre du CLSPD tranquillité publique, les vacances ou WE arrivent. Suite à de nombreux cambriolages dans le secteur de Dinan, il faut inciter la population à s'inscrire auprès des services mis en place par les forces de l'ordre.

(Gendarmerie/commissariat de Dinan).
Tranquillité vacances, commerce ou particulier.
Permet une surveillance de votre propriété pendant votre absence.

Contre les **cambriolages**,
ayez les **bons réflexes** !



journee citoyenne

Samedi 29 mai se déroulait "la journée citoyenne" à Saint-Carné. Une quarantaine de carnéens ont œuvré pour rendre les fossés plus propres (une dizaine de sacs poubelles ont été remplis), pour que les sentiers de la Prunerais, Couacave et celui qui va du lotissement communal à la zone du Guinefort soient plus accessibles. Sans oublier les tables extérieures de l'espace Karnay qui ont été lazurées ainsi que les fenêtres de l'école qui ont été peintes...un grand merci pour votre participation.

Après cet après-midi de travaux partagés les habitants ont pu déguster une galette saucisse.



BOÎTE À LIVRES

Une boîte à livres a été installée par des Carnéens au 14, rue la Ville Es Rouault.

Vous avez lu un livre, il traîne sur une étagère.. donnez le ... et prenez en un autre ! C'est tout simple. Prenez, lisez, emportez et redéposez des livres quand vous voulez, comme vous voulez.

Ce système d'échange est fondé sur le civisme de chacun.

Bien entendu, si je prends un livre, je viens en déposer un autre sinon la boîte sera vide très vite !

Bonne lecture !



Voici les résultats des élections régionales et départementales de la commune de Saint-Carné, les bureaux se tenaient à l'espace Kamay. Merci à toutes les personnes qui ont participé à la tenue des bureaux de vote et au dépouillement.

Résultat régional à Saint-Carné

Loïg Chesnais-Girard	- 92
Claire Desmares-Poirier	- 55
Thierry Burlot	- 53
Gilles Pennelle	- 43
Isabelle Le Callennec	- 42

Résultat départemental à Saint-Carné

Daugan Michel - Guigui-Delaroche Cecilia	- 139
Bernard Morgane - Briand David	- 145



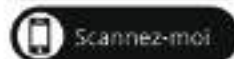
PANNEAU DES LOGES



Panneau d'information aux Loges

Un panneau a été mis en place aux Loges pour simplifier la localisation des maisons, essentiellement pour les services d'urgence et les livreurs. Il est situé au carrefour au centre du village.

Un "QR code" permet d'accéder à une carte Google sur son smartphone pour continuer à se déplacer vers le numéro voulu.



PLANTES INVASIVES



L'AMBROISIE À FEUILLES D'ARMOISE

★★★★★

AVIS DE RECHERCHE EN BRETAGNE

4 PLANTES INVASIVES DANGEREUSES POUR MA SANTÉ

SIGNALEZ-LES !



LE RAISIN D'AMÉRIQUE



LA BERCE DU CAUCASE

CONTACTEZ VOTRE RÉFÉRENT

AFFICHE CRÉÉE PAR FREDON

COEUR Emeraude
Béatrice ONEN
02 96 82 36 32

AVEC LE SOUTIEN DE ars



LE DATURA STRAMOINE

N° de dossier	Date de dépôt	Adresse du terrain	Objet des travaux
DP 022 280 21 C0001	14/01/2021	9 rue de l'église	extension
DP 022 280 21 C0002	15/01/2021	13 la Touche	remplacement fenestres
DP 022 280 21 C0003	18/01/2021	1A rue de l'école	abris de jardin
DP 022 280 21 C0004	21/01/2021	LES LOGES	création de 2 lucarnes, 4 vèux, remplacement des ouvertures et création d'une ouverture sur la face
DP 022 280 21 C0005	04/02/2021	2 LES HAUTS VILLOTS	remplacement menuiseries et cloture
DP 022 280 21 C0006	08/02/2021	4 RTE DE LA BOULAIS	remplacement porte de garage et porte, barrière, portail et portillon
DP 022 280 21 C0007	03/02/2021	16 LOT LE DOMAINE DES FORGES	cloture t portail
DP 022 280 21 C0008	29/01/2021	COURTIL THEBAULT	installation d'un portail en aluminium et cloture
DP 022 280 21 C0009	04/02/2021	PRE DES COURDONNETS	installation d'un relais de radotéléphonie free mobile
DP 022 280 21 C0010	15/02/2021	12 LES HAUTS VILLOTS	Création d'un lot à bâtir
DP 022 280 21 C0011	23/02/2021	2 RTE DE LA TOUCHE	Construction d'une clôture
DP 022 280 21 C0012	19/02/2021	10 RUE DE LA COUR AUX AITRES	la construction d'un abri de jardin
DP 022 280 21 C0013	15/03/2021	8 RUE DE L'ECOLE	portail et isolation par l'extérieur
DP 022 280 21 C0014	16/03/2021	5098 LE BAS PONT ROUX	travaux sur une construction existante
DP 022 280 21 C0015	17/03/2021	15 VOIE ROMAINE	travaux sur une construction existante
DP 022 280 21 C0016	18/03/2021	16 LA TOUCHE	l'installation d'un mur de clôture et de deux portails
DP 022 280 21 C0017	19/03/2021	LES LOGES	Remplacement toiture avec bac en acier
DP 022 280 21 C0018	19/03/2021	3 PL DE LA MAIRIE	agrandissement ouverture
DP 022 280 21 C0019	22/03/2021	3 RES LES PORTES FLEURIES	Cloture
DP 022 280 21 C0020	07/04/2021	ZA du Guinefort	travaux ou changement de destination sur une construction existante + clôture
DP 022 280 21 C0021	01/04/2021	VOIE ROMAINE	Cloture
DP 022 280 21 C0022	13/04/2021	15 HEUNAN	Changement d'affectation du garage avec le changement de la porte de garage et création d'un porche
DP 022 280 21 C0023	13/04/2021	1 L AUCHERAIS	CLÔTURE
DP 022 280 21 C0024	14/04/2021	2 RUE DE LA FORGE	CLÔTURE
DP 022 280 21 C0025	14/04/2021	36 LE BAS PONT ROUX	CLÔTURE
DP 022 280 21 C0026	20/04/2021	4 rue du clos de la porte	Pose d'une pergola
DP 022 280 21 C0027	20/04/2021	6 RUE DE LA VILLE ES ROUALT	Cloture
DP 022 280 21 C0028	22/04/2021	15 LES LOGES	Modification aspect façade
DP 022 280 21 C0029	05/05/2021		Cloture
DP 022 280 21 C0030	05/05/2021	LE GRAND CLOS	nouvelle construction abri de jardin
DP 022 280 21 C0031	05/05/2021	6 LES HAUTS VILLOTS	Clôture
DP 022 280 21 C0032	11/05/2021	CHAMP BIDAU	Clôture
DP 022 280 21 C0033	31/05/2021	24 LOT LE DOMAINE DES FORGES	Cloture
DP 022 280 21 C0034	08/06/2021	COURTIL DE DERRIERE	Création ouverture porte de garage et porte de service
DP 022 280 21 C0035	18/06/2021	7 RES LES PORTES FLEURIES	préau
PA 022 280 19 C0001 M02	16/02/2021	IMPASSE DU CHAFFAUX	Demande de différer des travaux de seconde phase
PC 022 280 19 C0016 M02	27/05/2021	RUE DU CLOS DE LA PORTE	construction de 7 logements sociaux
PC 022 280 19 C0016 T01	15/01/2021	RUE DU CLOS DE LA PORTE	construction de 7 logements sociaux
PC 022 280 19 C0018 M01	19/03/2021	Route de l'Aucherais	Création d'une ouverture, modification des menuiseries extérieures et de la toiture
PC 022 280 19 C0019 T01	17/05/2021	L'Ecotay - LOT N°2	la construction d'une maison individuelle
PC 022 280 19 C0021 M01	16/12/2020	Lotissement la Haute Villeneuve	Modification de la clôture et pose de deux panneaux photovoltaïque
PC 022 280 19 C0021 T02	15/01/2021	Lotissement la Haute Villeneuve	Construction de trois maisons individuelles locatives
PC 022 280 20 C0027 M01	27/05/2021	12 lotissement "La Haute Ville Neuve"	Modification de l'aspect extérieur
PC 022 280 20 C0028	15/12/2020	La Haute Ville Neuve	maison individuelle
PC 022 280 20 C0029	16/12/2020	13 La Haute Ville neuve	maison individuelle
PC 022 280 20 C0030	28/12/2020	14 LES HAUTS VILLOTS	Construction d'une maison individuelle
PC 022 280 20 C0031	30/12/2020	CLOS GRIGNARD	Construction d'une maison individuelle

PC 022 280 20 C0032	31/12/2020	LA HAUTE VILLE NEUVE	Construction d'une maison individuelle
PC 022 280 21 C0001	15/01/2021	Lotissement la Haute Villeneuve	Construction d'une maison individuelle
PC 022 280 21 C0001 M01	10/03/2021	Lotissement la Haute Villeneuve	Modification des ouvertures
PC 022 280 21 C0002	15/01/2021	Lotissement la Haute Villeneuve	Construction d'une maison individuelle
PC 022 280 21 C0003	26/01/2021	1 LA CHAPELLE	Extension d'un bâtiment porcin
PC 022 280 21 C0004	29/01/2021	8 RUE DE L'EGLISE	Extension de l'habitation
PC 022 280 21 C0004 M01	26/05/2021	8 RUE DE L'EGLISE	Modification de l'aspect extérieur et de la hauteur de l'extension
PC 022 280 21 C0005	19/02/2021	18 Les Hauts Villons	Construction d'une maison individuelle
PC 022 280 21 C0006	19/02/2021	16 Les Hauts Villons	construction d'une maison individuelle
PC 022 280 21 C0007	04/03/2021	rue de l'école	construction d'un bâtiment antenne de L'IME les Vallées
PC 022 280 21 C0008	05/03/2021	CLOS GRIGNARD	Construction d'une maison individuelle
PC 022 280 21 C0009	22/03/2021	LA VILLE ES GICQUIAUX	Construction d'une maison individuelle
PC 022 280 21 C0010	30/03/2021	LOTISSEMENT LA HAUTE VILLENEUVE	Construction d'une maison individuelle
PC 022 280 21 C0011	12/04/2021	LES JANNAIES	Construction d'une maison individuelle
PC 022 280 21 C0012	16/04/2021	CLOS GRIGNARD	Construction d'une maison individuelle
PC 022 280 21 C0013	20/04/2021	Domaine des Lavandières	Construction d'une maison individuelle
PC 022 280 21 C0014	20/04/2021	8 LA TOUCHE	Construction d'un carport
PC 022 280 21 C0015	23/04/2021	Résidence les Jannaies	Construction d'une maison individuelle
PC 022 280 21 C0016	04/05/2021	2 LE BAS PONT ROUX	construction terrasse
PC 022 280 21 C0017	04/05/2021		Construction d'une maison individuelle
PC 022 280 21 C0018	19/05/2021	CHAMP BIDAU	Construction d'un abri bois
PC 022 280 21 C0019	25/05/2021	Lotissement la Haute Villeneuve	Construction d'une maison individuelle
PC 022 280 21 C0020	27/05/2021	Lotissement les Lavandières	Construction d'une maison individuelle
PC 022 280 21 C0021	08/06/2021	Lotissement la Haute Villeneuve	Construction d'une maison individuelle
PC 022 280 21 C0022	14/06/2021	Lotissement la Haute Villeneuve (lot 18)	Construction d'une maison individuelle
PC 022 280 21 C0023	25/06/2021	Lotissement la Vile Es Gicquiaux lot 7	Construction d'une maison individuelle

ETAT CIVIL et naissance à Saint-Carné



Mr et Mme Houel agrandissent leur famille d'une petite fille née à St Carné, rue de l'école, qui se nomme Kessie. Ce n'était pas arrivé depuis de nombreuses années. Kessie est née le 22 juin 2021 à 17h36 à domicile, elle est venue tellement vite que les parents n'auraient pas eu le temps d'arriver à St Malo.



NAISSANCES

06/01/2021	Tom DENIEL
03/03/2021	Jade FONTAINE
22/06/2021	Kessie HOUEL

MARIAGES

08/01/2021	STEPHANO Dominique et DUMONT Séverine
13/02/2021	SABUR Jean-Pierre et GAUTIER Claire
17/04/2021	LE NEGARET Jean et BERRY Peggy
05/06/2021	HEDE Maxime et FONSA Sophie

DECES

28/04/2021	Thérèse MOLLET née PASQUIER
02/05/2021	André FREFRE
07/05/2021	Yvon CORVELLEC
22/05/2021	Anne-Marie DOS SANTOS



Certains comptes rendus peuvent avoir été tronqués pour une question de mise en page, vous pouvez les retrouver en version intégrale en mairie.

COMPTE-RENDU du Conseil Municipal du 13 JANVIER 2021 - FINANCES

1) Projets 2021 pour Budget Primitif 2021

M. le Maire expose les projets d'investissements qui pourraient être inscrits au Budget Primitif 2021 :

- Illuminations de Noël : 2 000.00 €
- Matériel et informatique pour l'école : 2 000.00 €
- Accessibilité : 3 000.00 €
- Liaison douce : 174 755.40 € TTC (LESSARD TP) + solde Maîtrise d'oeuvre : 2 583.00 €
- Voirie : route de Couacave : 5 000.00 €
- Parcours sportif au Bois du Tertre ? (42 000€ dont 80% de subvention espérée au titre du plan de relance).
- Retable sud : reste à payer 14 904.00 € TTC
- Retable central ?
- Restaurant scolaire : maîtrise d'oeuvre
- Matériel service technique
- Mairie : sol salle du conseil
- Mairie : acquisition logiciel facturation cantine et garderie
- Foyer foot : assainissement, plomberie, électricité
- Achat terrain
- Décision :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE d'inscrire ces projets au Budget Primitif 2021.

2) Subventions aux associations 2021

La commission « Vie locale » s'est réunie en mairie le 07/01/2021 afin d'étudier les demandes de subventions des associations pour l'année 2021 :

Mme Liliane SIMON, Adjointe au Maire, expose les propositions de subventions retenues par la commission :

	Subvention 2020	Propositions de subventions 2021
Association des Parents d'Élèves	250,00 €	250,00 €
Amicale Vélo Diteense	290,00 €	290,00 €
Clubs de l'Amitié	250,00 €	250,00 €
Comité des fêtes	300,00 €	0,00 €
MSAC (marché)	120,00 €	120,00 €
3 SC (gym)	100,00 €	0,00 €
CNDASC	120,00 €	120,00 €
FNACA	40,00 €	40,00 €
Arbre de Noël	400,00 €	400,00 €
Voyage scolaire	1 450,00 €	1 450,00 €
Bibliothèque Municipale	600,00 €	600,00 €
les Pupilles de l'Enseignement Public	30,00 €	30,00 €
Chambre des Métiers et de l'Artisanat de Ploufragan et de Dinan	200,00 €	200,00 €
Fondation du Patrimoine	50,00 €	50,00 €
ESAT des 4 Vaux	50,00 €	50,00 €
CFA Acafeuc	100,00 €	100,00 €
Protection Civile	50,00 €	50,00 €
Restaurants du cœur	0,00 €	50,00 €
Secours populaire	0,00 €	40,00 €
Croix rouge	0,00 €	40,00 €
Don du sang	0,00 €	40,00 €
Réserve Subventions	2 185,00 €	2 015,00 €
	6 785,00 €	6 785,00 €

3) Régie Mission Argent de poche

Il y a eu 15 jeunes à participer à l'opération argent de poche en 2020 : 5 participants en juillet, 5 participants en août et 5 participants en novembre (missions écourtées du fait du confinement).

M. Jean-Marc ROUXEL, Conseil Municipal délégué, a encadré ces missions.

Le coût total des ces missions pour la commune a été de 975 €.

• DÉCISION :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE de reconduire l'opération argent de poche, et d'inscrire au Budget Primitif 2021 un montant de 1 125,00€ qui correspond à une quinzaine de missions de 5 jours.

4) Budget Primitif 2021 –Prise en charge de dépenses investissement avant le vote du budget primitif 2020 –Prévision de crédits dans le cadre de l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales

Les dispositions de l'article L. 1612-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) ont pour objet de permettre aux collectivités locales d'assurer la continuité de leur action en l'absence d'adoption de leur budget et cela jusqu'à la date limite fixée par l'article L. 1612-2 du CGCT.

Ainsi, jusqu'au 15 avril, l'assemblée délibérante peut donner l'autorisation à l'exécutif de la collectivité territoriale ou de l'établissement public d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, à l'exception des crédits afférents au remboursement de la dette.

La délibération prise par l'assemblée délibérante à cet effet doit préciser le montant et l'affectation des dépenses autorisées, ventilées par chapitre et articles budgétaires d'exécution. En effet, les dépenses ainsi autorisées dans l'attente du vote du budget engagent la collectivité locale dans la mesure où elles devront être reprises au budget de l'exercice.

M. le Maire propose au Conseil Municipal de procéder à l'ouverture des crédits des dépenses d'investissement, afin de pouvoir engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement selon le détail ci-dessous :

Dépenses d'investissement	Crédits votés au BP 2020 (Intégralité dépenses investissement de 2020 moins les crédits afférents à la dette, moins le déficit 2002)	Crédits pouvant être ouverts par l'assemblée délibérante au titre de l'article 1612-1 du CGCT
	443 186,94 €	443 186,94 € * 25% = 110 796,73 €
		Crédits retenus au titre de l'article 1612-1 du CGCT : 65 900,00 €

Ces crédits ouverts par le biais de l'article 1612-1 du CGCT concerneront :

- une nouvelle opération :

Opération n° 196 – RESTAURANT SCOLAIRE

Article 2031 : Frais d'étude (ADAC 22) = 5 000.00 €

- une nouvelle opération :

Opération 197 – PARCOURS SPORTIF ET LUDIQUE BOIS DU TERTRE

Article 2312 : Aménagement de terrain = 50 000.00 €

- Opération n°190 – MAIRIE

Article 2313 : Rénovation escalier et salle du conseil : 5 000.00 €

Article 205 : Logiciel facturation cantine et garderie : 4 500.00 €

Article 2184 : Mobilier rez-de-chaussée mairie : 1 400.00€

- Décision :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DÉCIDE d'accepter les propositions de M. le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.

5) Arrêté versement subvention région pour la salle des jeunes

M. le Maire informe le Conseil Municipal de la réception d'un courrier de la Région du 30.11.2020 notifiant l'accord de subvention de 11 820.00 € pour la « création d'un espace à destination des jeunes ».

Cette recette sera inscrite au Budget Primitif 2021.

6) Compensation Etat pour assurance Elus (protection fonctionnelle)

La loi du 27 décembre 2019 « Engagement et Proximité » prévoit que les communes sont tenues de souscrire, dans un contrat d'assurance, une garantie visant à couvrir le conseil juridique, l'assistance psychologique et les coûts qui résultent de l'obligation de protection à laquelle sont tenues vis-à-vis du maire ou de l' élu municipal le suppléant, ou ayant reçu une délégation.

Cette même loi prévoit que « dans les communes de moins de 3 500 habitants, le montant payé par la commune au titre de cette souscription fait l'objet d'une compensation par l'Etat en fonction d'un barème fixé par décret ».

La somme qui sera versée à la commune de saint-Carné pour 2021 est de : 102.00 €

- Décision :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- PREND ACTE de cette notification de compensation.

TRAVAUX

1) Travaux réalisés par les entreprises

- LIAISON DOUCE

Travaux d'élagage et de nettoyage des accotements et broyage des déchets effectués par l'entreprise ETAR Environnement (sous-traitant de l'entreprise LESSARD).

- VOIRIE

L'entreprise GUERIN de Saint-Carné est intervenue pour l'ouverture du busage bouché par les racines route de l'Aucheraie.

Reprofilage de la douve de l'Ecotais par l'entreprise GUESSANT. (travaux pris en charge par Dinan Agglomération car route communautaire)

- ILLUMINATIONS

Enlèvement par l'entreprise GUESSANT.

2) Travaux réalisés par les agents techniques

Plantation des arbustes et pose de balises avec l'aide d'élus à l'entrée du bourg.

Plantation d'un arbre près de la table de pique-nique rue de l'école.

Illuminations de Noël.

Pose du panneau « 30 » à l'entrée Ouest du bourg

Abattage d'un arbre menaçant de tomber après accord du propriétaire route de Faguet.

Remplacement des buses écrasées à la Boulaie.

Enlèvement des déchets verts et plastique au cimetière.

3) Restaurant scolaire :

- Retour sur la réunion du 15/12/2020 avec l'ADAC et la commission travaux

- ADAC : devis pour la définition du programme et consultation de la maîtrise d'oeuvre

- Retour sur la réunion du 15/12/2020 avec l'ADAC, la commission travaux et Liliane SIMON Adjointe en charge de la cantine.

- ADAC : devis pour la définition du programme et consultation de la maîtrise d'oeuvre

L'Agence départementale d'Appui aux Collectivités des Côtes d'Armor (ADAC 22) propose sa prestation pour :

- La définition du programme et consultation du maître d'oeuvre pour un montant de 3 600.00 € HT.

- Décision :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ACCEPTE ce devis pour un montant de 3 600.00 € HT soit 4 320.00 € TTC

- AUTORISE le Maire à signer ce devis et tous documents relatifs à cette affaire.

4) Parcours sportif et ludique au Bois du Tertre : projet et subvention

Suite à l'appel à projet du Plan de Relance du département (phase 2), le Conseil Municipal des Jeunes s'est réuni le 09/12/2020 afin d'échanger et de préciser leur projet de parcours sportif et ludique au Bois du Tertre.

Le Conseil Municipal des Jeunes a étudié la proposition commerciale de la société KOMPAN et a validé celle-ci (montant estimé de l'ensemble des équipements pour le parcours : 39 935.90 € HT avec la pose).

- Décision :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- VALIDE le principe de l'opération du parcours sportif et ludique au Bois du Tertre.

- SOLLICITE une subvention auprès du Département

DEPENSES	Montant HT	RECETTES	Montant HT
Equipements sportifs et pose	39 935.90 €	Plan de relance département	33 548.72 €
Préparation de terrain	2 000.00 €	Autofinancement	8 387.18 €
TOTAL	41 935.90 €	TOTAL	41 935.90 €

5) Acquisition d'un logiciel de facturation de la cantine et de la garderie

M. le Maire présente au Conseil Municipal un devis de Berger-Levrault de facturation de la cantine et de la garderie.

Jusqu'à ce jour, la facturation se faisait avec des tableur Excel et cela demandait beaucoup d'heures de travail. (Estimation coût pour la commune : 3 840.75 € (225 heures par an)

Avec ce logiciel, le temps estimé à réaliser les factures est d'environ 4 heures par mois.

Toutes les mairies disposent d'un logiciel de facturation en ligne.

Proposition commerciale de Berger-Levrault :

Prix HT : 3 972.00 € HT

Prix TTC : 4 290.20 € TTC

Comprend une tablette pour le pointage (à la place des classeurs).

- Décision :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de retenir la proposition de berger-Levrault pour un montant HT de 3 972.00 € soit 4 290.00 € TTC.

- AUTORISE le maire à signer le devis correspondant.

6) Protection Bretonne : examen devis extincteurs

M. le Maire présente au Conseil Municipal un devis de la Protection Bretonne pour le remplacement d'extincteurs :

- Décision :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de retenir uniquement le remplacement de l'appareil défectueux

- DECIDE de ne pas retenir la proposition pour le contrôle annuel des alarmes incendie de la salle Karnay.

7) Salle des mariages mairie : examen devis sols

M. le Maire explique que le sol de la salle des mariages de la mairie mériterait d'être changé.

Il présente 2 devis pour la réalisation d'un nouveau sol :

Entreprise	Objet	Montant HT	Montant TTC
LA CREATION (Bruz)	Rénovation escalier	3 897,72 €	4 676,54 €
LA CREATION (Bruz)	Rénovation salle des mariages et en bas hall escalier	4 350,74 €	5 220,89 €
ESPACE REVETEMENTS (Dissau-Léhon)	Rénovation de la salle et de l'escalier	4 076,24 €	4 891,49 €

- Décision :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de retenir le devis de l'entreprise ESPACE REVETEMENTS de Dinan-Léhon pour un montant total de 4 076,24€ HT soit 4 891,49 € TTC.

8) SDE : convention de remise des installations Eclairage Public dans le domaine Syndical - Rue du Clos des Landes.

M. le Maire présente au Conseil Municipal la convention du SDE 22 pour la remise des installations Eclairage Public dans le domaine syndical pour le lotissement du Clos des Landes.

- Décision :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- AUTORISE le maire à signer la convention du SDE pour la remise des installations Eclairage Public dans le domaine syndical pour le lotissement du Clos des Landes.

DINAN AGGLOMERATION

1) Pacte de gouvernance 2020-2026

Considérant que Monsieur le Président de Dinan Agglomération a inscrit à l'ordre du jour du Conseil Communautaire du 27 juillet 2020 un débat et une délibération sur l'élaboration d'un pacte de gouvernance,

- Décision :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ÉMET un avis favorable au projet de pacte de gouvernance.

- URBANISME/FONCIER

1) Projet de vente d'un terrain communal au « Grands Prés »

M. le Maire explique qu'il a reçu une demande de M. MARTIN Julien fin décembre 2020 pour acheter une parcelle communale voisine de sa propriété, sise au lotissement « Les Grands Prés » à Saint-Carné.

13

☒ Décision :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de vendre à M. MARTIN Julien de Saint-Carné une partie du terrain communal situé à côté de la propriété de M. MARTIN, au lotissement des « Grands Prés ».

- DIT que le prix de vente de ce terrain est fixé à 23€/m².

- DIT que les frais de notaire et de géomètre seront à la charge de M. MARTIN Julien.

2) Projet de vente d'un chemin rural à la Basse Touche

M. le Maire explique que M. Yvon MURY souhaiterait acquérir le chemin communal desservant sa parcelle.

- Décision :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ACCEPTE de vendre à M. MURY Yvon de Saint-Carné le chemin communal desservant ses parcelles N° C 734, C574, C191 ...

- DIT que ce projet de vente sera soumis à une procédure de déclassement au préalable.

- DIT que ce chemin sera vendu au prix de 1€/m²

- DIT que les frais de notaire, de géomètre et les frais de procédure seront à la charge de l'acquéreur.

- DIT que l'acquéreur devra accepter que les eaux pluviales qui s'écoulent le long de cet ancien chemin.

3) Modification simplifiée du PLUIH

Le Conseil Communautaire de Dinan Agglomération, lors de sa séance du 21 décembre 2020, a :

- approuvé la procédure de modification simplifiée n° 1 du PLUIH (délibération n° CA-2020-129). Le dossier relatif à la modification simplifiée approuvée est consultable par tous sur le site internet de Dinan Agglomération.

- prescrit la réalisation d'un Règlement Local de Publicité Intercommunal (délibération n° CA-2020-130).

- Décision :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- PREND ACTE de ces décisions du Conseil Communautaire de Dinan Agglomération.

- RESSOURCES HUMAINES

1) Création poste rédacteur principal de 1ère classe - Ratio promus-promouvables

Anne-Hélène CRESPEL a réussi son examen professionnel de Rédacteur principal de 1ère classe (actuellement Rédacteur principal de 2ème classe).

Afin de la nommer sur ce nouveau grade, il convient de prendre la délibération sur le ratio « promus-promouvables » et de créer le poste dans le tableau des effectifs : Détermination des taux de promotion pour l'avancement de grade

Le maire rappelle à l'assemblée :

Conformément au 2ème alinéa de l'article 49 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient désormais à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Technique, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents « promouvables » c'est-à-dire remplissant les conditions pour être nommés au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

La loi ne prévoit pas de ratio plancher ou plafond (entre 0 et 100%)

La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade, à l'exception des grades relevant du cadre d'emplois des agents de police municipale.

VU l'avis FAVORABLE du Comité Technique en date du 24/12/2020

Le maire propose à l'assemblée de fixer pour l'année 2021 le ou les taux suivant(s) pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité, comme suit :

Le ratio est fixé comme suit pour l'avancement des fonctionnaires de la collectivité au grade supérieur :

- Décision :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de fixer le taux à 100% pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité (rédacteur principal de 2ème classe à rédacteur principal de 1ère classe)

2) Création du poste rédacteur principal de 1ère classe et nouveau tableau des effectifs

Suite à la réussite de l'examen professionnel de Rédacteur Principal de 1ère classe par Mme Anne-Hélène CRESPEL en décembre 2020, il convient de créer ce poste et de modifier en ce sens le tableau des effectifs. Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'assemblée délibérante, compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des emplois, afin de permettre la nomination de l'agent inscrit au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2021.

Cette modification, préalable à la nomination, entraîne la suppression de l'emploi d'origine, et la création de l'emploi correspondant au grade d'avancement.

Vu le tableau des emplois,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité : DECIDE :

- la suppression d'un emploi de rédacteur Principal de 2ème classe à temps non complet (28h00).

- la création d'un emploi de Rédacteur Principal de 1ère classe à temps non complet (28h00)

- d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée, à compter du 13/01/2021

- d'approuver la décision du maire de nommer Anne-Hélène CRESPEL, Secrétaire générale de la mairie de Saint-Carné.

VIE COMMUNALE

1° Modification composition commission de contrôle des listes électorales

Suite à la démission de Brigitte BOSCHEL, Conseillère Municipale déléguée, le 03 décembre 2020, il convient de modifier la composition de la commission de contrôle des listes électorales.

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal la composition de la commission de contrôle des listes électorales décidée lors du Conseil Municipal du 07/10/2020 :

- Mme Nicole Barbier continuera sa mission de délégué du tribunal judiciaire.

- Mme MENEUST Martine sera déléguée de l'Administration
- Mme Brigitte BOSCHEL, Conseillère Municipale, Membre de la commission de contrôle des listes électorales.

Conformément à l'article R.7 du code électoral, suite au renouvellement intégral des conseils municipaux et pour une durée de trois ans, « le maire transmet au préfet, la liste des conseillers municipaux prêts à participer aux travaux de la commission prévue à l'article L.19 parmi ceux répondant aux conditions fixées par les IV, V, VI, VII, de l'article L.19 ».

- Décision :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de proposer Mme VOLANTIN Carmen, Membre de la commission de contrôle des listes électorales.

2° Délégation de fonctions à Anne-Sophie LEROUX, Conseillère municipale, et indemnité de fonction

M. le Maire explique que suite à la démission de Brigitte BOSCHEL, il convient de répartir ses délégations de fonction consenties à d'autres conseillers municipaux.

M. le Maire propose que ce soit Mme Anne-Sophie LEROUX qui reprenne le volet de la communication numérique (facebook de la mairie). (Cela s'ajouterait à la délégation qu'elle a déjà : Enfance.)

Cette fonction – communication numérique – sera assurée conjointement avec Anne-Hélène CRESPEL, Secrétaire générale de la mairie.

Son indemnité de fonction passerait de 50€ à 150€ mensuel.

- Décision :

- PREND ACTE de ces délégations : communication numérique et enfance-jeunesse.

- APPROUVE l'indemnité de fonction de 150€ mensuel pour Anne-Sophie LEROUX, et ce à compter du 01.02.2021.

- DIT que ces délégations de fonctions feront l'objet d'un arrêté municipal du Maire.

ECOLE

1° Réforme des rythmes scolaires : renouvellement dérogation.

Chaque année, les maires ont la possibilité de réajuster les horaires des écoles publiques de leur commune pour une mise en œuvre à la rentrée scolaire suivante.

Ces demandes de modification sont ensuite étudiées par les services de l'académie nationale avant d'être présentées en Conseil Départemental de l'Education nationale (CDEN) pour une application en septembre.

Le décret n°2017-1108 du 27 juin 2017 permet en outre aux communes qui le souhaitent, de solliciter une dérogation afin d'organiser les enseignements sur 4 jours au lieu de 4 jours et demi.

En raison du contexte sanitaire actuel, les dispositions du décret n°2020-632 du 25 mai 2020 ont permis que, sauf demande contraire de la commune, les dérogations obtenues pour l'organisation de la semaine scolaire sur 4 jours qui arrivaient à échéance au terme de l'année scolaire 2019-2020 soient prolongées d'un an. Par conséquent pour la rentrée 2021, les communes qui ont obtenu une dérogation à la rentrée scolaire 2017 et à la rentrée scolaire 2018 doivent la renouveler et constituer un nouveau dossier.

Dossier complet à rendre pour le 08/03/2021.

- Décision :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE le renouvellement de la dérogation concernant la réforme e des rythmes scolaires pour la rentrée 2021.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Information INSEE : chiffres population

- Panneau des Loges : M. Fabien ROUFFIGNAC présente son projet et valide avec le Conseil Municipal les précisions à apporter.

Fin du Conseil Municipal à : 23h10.

Prochains Conseil Municipal le : mercredi 3 février 2020 à 20h30

COMMUNE DE SAINT-CARNE

COMPTE-RENDU du Conseil Municipal du 3 Février 2021

TRAVAUX

1) Travaux réalisés par les entreprises

- Liaison douce : Les travaux avancent bien malgré les difficultés dues aux conditions climatiques.

Route barrée durant toute la durée des travaux. La route étant d'intérêt communautaire, le service voirie de Dinan Agglomération se rendra sur place pour constater l'actuel état de la route et les travaux en cours. Un devis de remise en l'état de la route sera réalisé. Du côté de la Croix de Pierre, l'empierrement prend forme.

- Sol étage de la mairie et escalier : la référence 2003 est celle qui remporte le plus de voix. Intervention de l'entreprise Espace Revêtement du 17 au 26 mars 2021.

- Rue Chauchix-Semel : buse d'eau pluviale endommagée lors des travaux effectués pour le raccordement des eaux usées et pluviales pour les maisons en construction. L'entreprise Samson de Trévron va procéder au remplacement.

- Lotissement les Blés d'or : l'INRAP (Institut national de recherches archéologiques préventives) a effectué les fouilles. Une petite hache datant de 6 000 ans en pierre polie (dolérite) a été trouvée ainsi que des fragments de brique/poterie. Une pièce de monnaie ancienne a été trouvée également. L'institut précise qu'il n'y aura pas de fouilles sur la réserve foncière de la commune destinée à la construction du restaurant scolaire.

Un compte-rendu sera présenté d'ici 2 mois.

2) Travaux réalisés par les agents techniques

Mise en place des racks à vélo.

Mise en place de potelets à l'entrée de bourg.

Mise en place encadrement de porte et réagrèage au local foot.

Taille des arbustes et entretien des massifs ont commencé.

Mise en place de 2 poubelles.

3) Installation d'un relais de téléphonie FREE MOBILE.

M. le Maire rappelle qu'il avait été abordé le sujet d'une implantation d'une antenne Free Mobile sur le territoire de Saint-Carné lors du Conseil Municipal du 13 janvier 2021.

Depuis, une convention est proposée à la commune.

Principaux points :

- Mise à disposition d'un terrain de 64m² au lieu-dit « le tertre renard » sur la parcelle B378 appartenant à la commune. Pour l'implantation d'un pylône de Free Mobile de 45 mètres de hauteur, muni d'antennes et faisceaux hertziens

- Convention de 12 ans renouvelable

- Redevance d'occupation du domaine du domaine public : 5 000€ annuel, versée en 2 fois

- Actualisation annuelle de la révision sur une indexation de l'indice de Référence des Loyers

- En cas de sous-location du mât à un autre opérateur, une redevance complémentaire annuelle de 2000€ sera versée à la commune.

- Décision :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ACCEPTE la mise à disposition d'un terrain communal à l'opérateur FREE MOBILE pour l'implantation d'un relais de téléphonie.

- AUTORISE le Maire à signer la convention correspondante prévoyant une redevance annuelle d'occupation du domaine public de 5 000€.

ECOLE

1) Conseil d'école du 29 janvier 2021.

Nathalie GUERIN présente le compte-rendu de ce Conseil d'école : *disponible en mairie*

2) Projet d'utilisation du complexe sportif de Quévert.

La ville de Quévert met son nouveau complexe sportif à disposition des associations sportives et du groupe scolaire de la commune.

La ville de Quévert est en capacité de proposer des créneaux aux écoles des communes n'ayant pas de salle omnisports.

L'équipement étant doté de 2 salles, la pratique par plusieurs groupes et classes est possible sur un même créneau.

Tarif envisagé par séance et par salle : 25.00 €

- Décision :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ACCEPTE cette mise à disposition de la salle omnisports de Quévert pour les élèves de Saint-Carné

- ACCEPTE la prise en charge de 15 séances pour l'école de Saint-Carné sur l'année scolaire 2020/2021.

- PRECISE que le transport sera pris en charge par l'APE.

ENFANCE-JEUNESSE

1) Projet d'un ALSH sur le secteur du Guinefort

Suite à la nouvelle orientation de Dinan Agglomération en terme d'Accueil de Loisirs et à la fermeture de 2 ALSH gérés par l'Abord'âge, la commune du Hinglé avait comme projet la création d'un ALSH communal.

Afin de poursuivre la réflexion sur la création d'un ALSH sur le territoire du Guinefort, une réunion a eu lieu le 2 février 2021 au Hinglé en présence des maires des communes voisines et de représentants de la Ville de Quévert. Un état des familles accueillies à Dinan a été fait.

Il a été constaté que les parents du secteur du Guinefort avaient déjà, pour certains, et pouvaient avoir des places dans les ALSH de Dinan, (qui a étendu son offre pour pallier à la fermeture de l'Abord'Age de Taden), de Quévert ou de Lanvallay.

Il a été convenu que ces communes proposent aux communes du Guinefort un projet de convention pour des places réservées pour les enfants du Guinefort contre participation de leur commune de résidence.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- PREND ACTE des ces informations délivrées par M. le Maire.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Installation classée GAEC du Pré Long de Plumaudan

Par arrêté préfectoral du 25 janvier 2021, une enquête publique est ouverte du 16 février 2021 au 16 mars 2021 (13h00) à la mairie de Plumaudan sur la demande du GAEC du PRE LONG, personne morale, dont le siège social est situé au lieu-dit « Le Pré Long » à Plumaudan pour être autorisé, à la même adresse, à l'extension de l'élevage porcin, la construction d'un bâtiment engraissement, la couverture des 2 fosses circulaires et la valorisation des effluents par méthanisation.

L'avis du Conseil Municipal de Saint-Carné est sollicité sur la demande présentée.

- Décision :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- EMET UN AVIS FAVORABLE pour le projet d'extension de l'élevage porcin du GAEC du Pré Long de Plumaudan.

- Convention Conseil Energie Partagée

La convention Conseil Energie Partagée (CEP) avec Dinan Agglomération arrive à échéance.

- Décision :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- AUTORISE le Maire à signer la nouvelle convention CEP.

Fin du Conseil Municipal à : 21H59

Prochains Conseil Municipal le : mercredi 3 Mars 2021 à 20H00

COMMUNE DE SAINT-CARNE
PREPARATION du Conseil Municipal du 3 Mars 2021

- FINANCES

1) Comptes de gestion et comptes administratifs 2020

Sous la présidence de Mme Nathalie GUERIN, Adjointe aux Finances, le Conseil Municipal examine le compte administratif 2020 dont les résultats sont conformes au compte de gestion du receveur municipal :

Le compte administratif 2020 s'établit ainsi :

✓ Section de fonctionnement :	Dépenses	524 624,30 €
	Recettes	820 956,87 €
	Excédent cumulé	296 332,57 €
✓ Section d'investissement :	Dépenses	267 711,90 €
	Recettes	312912,33 €
	Excédent cumulé	45 200,43 €

Résultat de clôture : 341 533,00 €

- Concernant les dépenses de fonctionnement :

- On note une diminution des charges de gestion générale (chapitre 011) (138 565,47€) par rapport à l'année 2019 (171 250,44€). Cette diminution est due en partie par moins de dépenses que l'année précédente aux comptes suivants :

- Compte 60632 petit équipement
- Compte 60633 fourniture de voirie
- Compte 6064 fournitures administratives
- Compte 61521 entretien terrain
- Compte 615232 entretien réseaux
- Compte 6257 frais de réception

* On note tout de même une augmentation des frais cantine (60623) : 35 811,18€ de réalisé malgré le confinement (30 000€ au BP2020)

* On note aussi une augmentation des dépenses de maintenance, en partie due au remplacement de la hotte de la cuisine (1 074,00€) et aux abonnements des alarmes (387,36€).

* Il faut souligner également que la crise sanitaire a eu un coût important pour la commune :

1 000€ d'aide exceptionnelle pour le Laet's café

1 600€ pour les masques pour la population

1 400€ pour le ménage à l'école

1 300€ de dépenses de produits entretien (gel, plaque plexy, masques, produits désinfectants etc...)

3 700€ de recettes en moins pour la garderie

14 000 € de recettes en moins pour la cantine

6 630€ de recettes en moins pour les locations de la salle Karnay

Coût de la crise du COVID-19 pour la commune = 29 630€

☑ On note une augmentation des charges de personnel (chapitre 012) (322 064,56€) par rapport à l'année 2019 (292 725,48€).

Ceci en partie dû par l'augmentation du temps de travail d'Anne-Hélène CRESPEL (passage de 24h00 à 28h00 fin 2019), par davantage d'interventions du personnel extérieur (remplacements, intervenante Horizon emploi surveillance du midi.)

A noter que des économies importantes ont été faites car Typhène HEYDON n'a pas été remplacée à 100% de son temps de travail durant son congé de maternité.

On note également le recrutement de 2 agents recenseurs en février 2020.

- Concernant les recettes de fonctionnement :

Une diminution des recettes du chapitre 70 (vente de produits, prestations, marchandises) est constatée (88 101,24 € en 2019 contre 57 342,46 € en 2020) : il y a eu moins de recettes de garderie et de cantine du fait du confinement aux mois de mars, avril, mai 2020.

On note une augmentation des impôts et taxes et des dotations. (chapitre 73 et 74)

A noter, beaucoup moins de recettes de la location de l'espace Karnay dû à la pandémie de COVID-19 : 7 483,98€ en 2019 contre 1 187,00€ en 2020...

Concernant les dépenses d'investissement :

Les principales dépenses ont été :

- Les entrées de bourg : 53 437,18 €
- Le remboursement du capital des emprunts : 32 054,94€
- Le retable de l'église : 38 291,74€
- La voirie 2019 : 24 796,91€
- La voirie 2020 : 22 506,90€
- La mairie : 7 846,40€
- Véhicule et matériel technique (suite au vol) : 9 594,94€
- Liaison piétonne : 7 173,00€
- Alarmes : 6 591,45€

Concernant les recettes d'investissement :

On note une forte augmentation de la taxe d'aménagement : 17 691,83 € en 2020 contre 11 890,42 € en 2019. Cette augmentation s'explique par le nombre de maisons construites cette année.

Le Fonds de compensation de TVA est plus important cette année (63 539,82€) car c'est la TVA des travaux de la salle Karnay de 2018 qui est récupérée.

En subvention, il y a eu :

- Le solde de la DETR pour les entrées de bourg : 13 295,00€
- Les amendes de police pour les entrées de bourg : 24 000,00€

Le résultat de clôture de 2020 est de 341 533,00€ (287 269,23€ en 2019)

Monsieur le Maire quitte la salle et Mme Nathalie GUERIN, Adjointe aux Finances, fait procéder au vote.

Décision :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ADOPTE le compte de gestion du budget communal 2020 établi par Mme COLLIOU, Comptable de la Commune de Saint-Carné,

- ADOPTE le compte administratif du budget communal 2020 qui est conforme au compte de gestion 2020,

- DECIDE de voter les résultats des différents budgets communaux comme suit :

	Résultat à la clôture de l'exercice pré-établi 2020	Résultat fonction de fonctionnement exercice 2020 - affectation du résultat 2020	Résultat fonction de fonctionnement 2020 - Fonctionnement report à 2021	Méthodes (exercice 2020 - 2019) (19/07/2020 - 2019)	Résultat de clôture au 2020
Fonctionnement	287 269,23 €	296 332,57 €	0,00 €	79 063,34 €	40 200,43 €
Résultat investissement	45 200,43 €	45 200,43 €	45 200,43 €	0,00 €	45 200,43 €
TOTAL	341 533,00 €	341 533,00 €	45 200,43 €	79 063,34 €	85 400,86 €

2) Affectation du résultat 2020 au Budget Primitif 2021

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2020 et constatant qu'il présente un excédent de fonctionnement cumulé de 296 332,57 € le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

A la couverture du besoin de financement de la section d'investissement (compte 1068) : 161 330,00 €

En report à la section de fonctionnement (compte 002) : 135 002,57€

TRAVAUX

1) Travaux réalisés par les entreprises

Liaison piétonne.

Les travaux ont été à l'arrêt suite à l'épisode neigeux.

Les entreprises sont à l'arrêt actuellement car il y a le ressuyage puis les vacances de l'entreprise.

Reprise des travaux la semaine 10 (8 mars) : pose du bitume et sable ciment.

Dinan agglomération prendra en charge la réparation de la route d'intérêt communautaire.

2) Travaux réalisés par les agents techniques

Elagage des arbres à l'arrière de la garderie et du terrain multisports.

Enlèvement de la clôture ancienne en bordure du lotissement Domaine des Forges.

De la terre a été rapportée afin de remettre à niveau.

Quand les tampons des eaux usées et pluviales seront remis au bon niveau, de la pelouse sera semée.

Taille des arbustes aux abords de l'école et de la mairie.

Divers travaux d'entretien effectués dans les classes et la cour.

Mise en place du panneau d'informations aux Loges

SIEP : emplacement visité pour implantation d'une station d'épuration

Fibre optique : pose et implantations de poteaux bois à venir. Courriers adressés aux propriétaires d'arbres ou haies afin d'élaguer les arbres aux abords de ces futurs poteaux.

Pôle maternelle : devis en cours pour un récupérateur d'eau.

Devis en cours pour un nettoyeur haute pression portable.

3) IME Les vallées : présentation de l'esquisse du bâtiment

M. le Maire présente les esquisses du futur bâtiment de l'IME à Saint-Carné :



Décision :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- PREND ACTE de ces informations.

4) Cimetière : examen d'une condition concernant le nouveau cimetière

M. le Maire explique qu'actuellement, aucune nouvelle concession dans le nouveau cimetière n'est délivrée, le but étant de pourvoir toutes les places libres dans l'ancien cimetière avant de commencer une nouvelle allée dans le nouveau cimetière.

M. le Maire propose une nouvelle condition pour obtenir une concession dans le nouveau cimetière : celle d'autoriser les concessions dans le nouveau cimetière pour des doubles caveaux (4 places), car l'ancien cimetière n'offre pas cette possibilité.

Décision :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTE cette nouvelle règle concernant le nouveau cimetière, à savoir la possibilité d'obtenir une concession dans le nouveau cimetière pour un double caveau (4 places) seulement.

- URBANISME/ FONCIER

1) Lotissement La Ville Es Gicquiaux : convention de rétrocession de la voirie.

M. le Maire présente au Conseil Municipal la convention multipartite entre la commune de saint-Carné, Dinan Agglomération et le lotisseur Michel EGAULT concernant les conditions d'intégration des équipements communs dans l'emprise du lotissement « La Ville Es Gicquiaux ».

Décision :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- AUTORISE le maire à signer cette convention.

- RESSOURCES HUMAINES

1) Livret de fonctionnement de la collectivité (organisation du temps de travail, congés, formation, etc...)

M. le Maire explique qu'un livret de fonctionnement des Ressources Humaines de la Commune de Saint-Carné est en cours d'élaboration.

Ce livret est élaboré par le service administratif, le Maire et Nathalie GUERIN, adjointe au personnel.

Ce livret a pour but de rappeler les principales règles afférentes aux RH : le temps de travail effectif, les congés, la formation, etc.

Ce livret sera présenté et remis à l'ensemble des agents de Saint-Carné.

Décision :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE la mise en place de ce livret de fonctionnement des Ressources Humaines.

- VIE COMMUNALE

1) Sortie jeunes

Fabien ROUFFIGNAC, Adjoint au Maire, explique que l'organisation d'une sortie jeune est à l'étude.

Idées : sortie kayak, sortie nature avec la Maison de la Rance (sorties en extérieur).

2) Journée citoyenne

Organisée le Samedi 24 avril 2021, l'après-midi.

3) Missions argent de poche

Semaine du 26 au 30 avril 2021 avec Jean-Marc ROUXEL

4) Concours maisons fleuries

Le jury de Quévert sera sollicité pour un concours fin juin/juillet 2021.

Allain HOUEL et Jean-Marc ROUXEL sont les référents communaux pour ce concours.

- QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

1) Visite du restaurant scolaire de Pleudihen-Sur-Rance

Visite le 6 mars 2021 – RV à la mairie à 10h30

2) Date élections départementales et régionales

Les dimanches 13 et 20 juin 2021.

3) CCID et Commission Finances : date à fixer

• Commission des Impôts Directs :

Rappel des membres titulaires : ERMEL Nathalie, LE CUDENNEC Xavier, ROUXEL Jean-Marc, Martine MENEUST, FRIN Martine, HOMO Bernard.

(en cas d'absence des titulaires, convocation des membres suppléants : VOLANTIN Carmen, GUERIN Nathalie, LEBRETON Serge, MALBET Jérôme, GEORGEAULT Michel, LAFFICHE Sébastien)

• Commission Finances : le mercredi 24 mars 2021 à 18h00.

4) Désignation référents Plan vélo communautaire

Allain HOUEL, Jean-Marc ROUXEL et Jérôme RICARD sont désignés référents pour le Plan vélo communautaire.

5) Carte cadeau

Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte l'achat d'une carte cadeau de 50€ chez Leclerc pour Mme Typhène HEYDON, Adjointe administrative, à l'occasion de la naissance de son fils Mahé.

Fin du Conseil Municipal à : 23h00

Prochains Conseil Municipal le : mercredi 7 Avril 2021 à 20h00

COMPTE-RENDU du Conseil Municipal du 7 Avril 2021

- FINANCES

1) Vote des taux d'imposition 2021

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les taux des taxes directes locales actuellement en vigueur, à savoir :

- Taxe d'habitation : 15.10 %
- Taxe foncière sur propriétés bâties : 17.90 %
- Taxe foncière sur propriétés non bâties : 67.00 %

M. le Maire explique que désormais les communes ne percevront plus que la taxe d'habitations sur les résidences secondaires.

Cette année, cette taxe s'élève à 7 276€.

Pour compenser la perte de la taxe d'habitation sur les résidences principales, les communes percevront désormais la part de la taxe foncière sur les propriétés bâties qui était attribuée jusqu'alors au département.

En outre, le versement d'un coefficient correcteur est prévu : 46 245€ pour 2021.

Décision :

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide, de fixer les taux d'imposition pour l'année 2021 comme suit :

- Taxe foncière sur propriétés bâties : 37.43 %
- Taxe foncière sur propriétés non bâties : 67.00 %
- On note une augmentation du taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties du fait que les communes récupèrent la part départementale.

Le montant à payer par le contribuable ne changera en rien par rapport à 2020.

2) BUDGET PRIMITIF 2021 COMMUNE

Après avoir entendu les propositions de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la section de fonctionnement du budget primitif 2021 qui s'équilibre comme suit :

- 785 893.00 € en dépenses et en recettes

La section d'investissement du budget primitif 2021 est adoptée à l'unanimité.

L'équilibre s'effectue comme suit :

- 530 569.00€ en dépenses et en recettes

Opérations d'investissement :

3) Gratification stagiaire

M. le Maire explique qu'une stagiaire a été en mairie au service administratif tout le mois de mars : Manon PENIN (stage dans le cadre de son parcours scolaire : bac pro à la Fontaine des Eaux de Dinan). Elle a essentiellement travaillé sur l'inventaire des concessions du cimetière communal : travail de classement et de saisie. Des courriers de demande de renouvellement de concessions ont été envoyés à plusieurs familles.

Manon a aussi travaillé sur le site internet en créant des rubriques et sous-rubriques. Il faut maintenant terminer la mise en page et alimenter chaque rubrique.

M. le Maire propose de lui attribuer une gratification de 150.00 €

Operations

Décision :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de verser à Manon PENIN une gratification de 150.00€ pour son stage à la mairie de Saint-Carné

TRAVAUX

1) Travaux réalisés par les entreprises

- Liaison Douce : Les travaux sont terminés. Cependant, il reste la signalisation à terminer notamment sur les poteaux en dessus du ruisseau. La réception des travaux n'est pas faite. La voie piétonne et cyclable est très utilisée.

- Etage de la mairie : Le revêtement du sol de la salle de la mairie dite salle d'honneur est posé ainsi que l'escalier. La pièce est désormais agréable, lumineuse. Le travail est soigné.

- 4 pôles : pôle accueil (hall, bureau de direction, WC mixte adultes, sanitaire d'appoint des élèves) ; pôle restauration (salle à manger des maternelles, salle à manger des élémentaires, ligne de self, zone de dépose des plateaux, salle à manger des « commensaux »), pôle office (entrées livraisons, vestiaire sanitaire homme, vestiaire sanitaire femme, bureau du chef, réserve, stockage froid, légumerie, préparation froide, préparation chaude, sas d'exportation, plonge, stockage vaisselle, local ménage, espace poubelles), pôle technique (local ménage, local technique, circulation)

- Aménagements extérieurs : auvent, abri poubelles, parking réservé aux agents du restaurant scolaire, aire de livraison, espaces verts
M. le Maire précise qu'un coordonnateur OPC (ordonnancement pilotage et coordination) sera désigné et interviendra dès la phase de conception du projet et particulièrement lors des travaux. Il travaillera en lien étroit avec l'équipe de maîtrise d'oeuvre. C'est l'ADAC 22 qui accompagnera la commune dans la consultation et le recrutement de l'architecte et de l'OPC.

Décision :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- VALIDE le programme technique et fonctionnel rédigé par l'ADAC 22 qui servira de base de travail pour les candidatures des architectes.
- AUTORISE le lancement de la consultation de la maîtrise d'oeuvre (architecte) et de l'OPC, conformément au code de la commande publique (procédure adaptée).
- AUTORISE le Maire à prendre toutes décisions concernant le lancement de ces consultations.

- DINAN AGGLOMERATION

1) Lutte contre les espèces invasives - Coopération intercommunale - Convention de lutte coordonnée contre le frelon asiatique.

Une espèce exotique invasive (EEE) est une espèce animale ou végétale exotique (non indigène) dont l'introduction volontaire ou fortuite par l'Homme sur un territoire, menace les écosystèmes, les habitats ou les espèces autochtones avec des conséquences écologiques, économiques et sanitaires négatives, parfois graves. Les espèces exotiques invasives sont aujourd'hui considérées comme l'une des plus grandes menaces pour la biodiversité. Le frelon asiatique est un prédateur pour les abeilles, avec des incidences tant sur la filière agricole et la sécurité des personnes que sur la biodiversité. Il n'est cependant pas considéré comme un organisme nuisible et n'est donc pas soumis à des mesures de lutte obligatoire.

Le territoire de Dinan Agglomération est concerné par le développement du frelon asiatique, considérée comme une EEE, c'est pourquoi Dinan Agglomération, au titre de sa compétence « Transition énergétique et climatique » en lien avec la protection de la biodiversité propose aux communes de l'agglomération un programme de lutte contre cette espèce.

En effet, chaque commune peut décider de prendre en charge les frais d'intervention sur une propriété privée pour éradiquer un habitat de « nuisibles » au titre des pouvoirs de police générale du maire et notamment de sécurité des personnes.

Dans le prolongement de la loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, la stratégie nationale relative aux espèces exotiques envahissantes a été publiée le 23 mars 2017. Elle définit les principales actions à mettre en oeuvre au cours des prochaines années, qui s'articulent autour de cinq axes :

- axe 1 : prévention de l'introduction et de la propagation des espèces exotiques envahissantes ;
- axe 2 : interventions de gestion des espèces et restauration des écosystèmes ; credi 5 Mai 2021

- axe 3 : amélioration et mutualisation des connaissances ;
- axe 4 : communication, sensibilisation, mobilisation et formation ;
- axe 5 : gouvernance.

Chacune des communes du territoire ainsi que Dinan Agglomération sont légitimement appelées à y contribuer et agir via une mobilisation coordonnée au titre de leurs compétences et d'intérêts tant communaux qu'intercommunaux.

Décision :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de prestations de services pour la coordination de la lutte contre le frelon asiatique Dinan Agglomération, pour une période devant débuter au 1er avril 2021 et prendre fin le 31 mars 2022, ainsi que tout avenant ou document utile à sa réalisation ;

- STIPULE dans ladite convention les obligations respectives de la Commune et de Dinan Agglomération, et notamment la contribution financière de chacune des parties, à savoir 50 % par la commune et le surplus, soit 50 % également, par Dinan Agglomération ;

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention devant définir les modalités techniques d'accompagnement et de coordination dans la lutte contre le frelon asiatique à compter du 1er avril 2022, ainsi que tout avenant ou document utile à sa réalisation ;

- STIPULE dans ladite convention les obligations respectives de la Commune et de Dinan Agglomération ;

- AUTORISE Monsieur le Maire, à approuver le choix de Dinan Agglomération comme coordonnateur-mandataire du groupement de commande précité.

- A cet effet, AUTORISE le maire à signer la convention constitutive de groupement de commande avec Dinan Agglomération, ainsi que toute modification ou document utile à sa réalisation, pour une durée indéterminée, à la condition qu'il y soit précisé les modalités pour se retirer du groupement ;

- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à retenir, le cas échéant, la commission de Dinan Agglomération comme commission d'appel d'offres pour la procédure de dévolution précitée.

2) Conseil en Energie partagée : renouvellement convention

Depuis la fin de l'année 2016, Dinan Agglomération exerce la mission d'aide aux communes à mieux maîtriser leurs dépenses énergétiques via le Conseil en Energie Partagé.

Ce service repose sur la mise à disposition d'un conseiller en énergie pour les communes adhérentes de moins de 10 000 habitants. Ce service a pour objectifs :

- La gestion de l'énergie et de l'eau pour l'ensemble du patrimoine communal (bâtiments, éclairage public, assainissement, parc automobile)

- La réduction des consommations d'eau et d'énergies

- L'accompagnement des communes dans le cadre de leurs projets de construction ou de rénovation.

- L'animation d'actions auprès des élus, des techniciens, des usagers du patrimoine communal et des autres acteurs locaux.

La participation financière de la commune est de 0,42€/habitant/an. La présente convention de prestations étant arrivée à terme échu, il convient d'autoriser M. le Maire à signer une nouvelle convention pour une durée de 3 ans.

Décision :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- AUTORISE le Maire à signer une nouvelle convention de Conseil en Energie partagée pour une durée de 3 ans.

- VIE COMMUNALE

1) Sortie jeunes

En raison du contexte épidémique et des mesures prises en conséquence (école fermée, couvre-feu), la sortie jeunes est pour l'instant annulée.

2) Journée citoyenne

En raison du contexte de confinement actuel, il convient de déclarer la journée citoyenne au samedi 29 mai 2021.

3) Forum Associations

Le forum des associations est programmé le 4 et 5 septembre 2021.

On compte 9 communes partenaires : Dinan, Taden, Quévert, Lanvally, Aucaelec, Vildé-Guingalan, Trélivan, Saint-Hélen et Saint-Carné.

La participation financière est fixée comme telle : 0,112€/habitant Saint-Carné : 1 026 habitants*0,112€= 114,91 €

Décision :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE de participer au forum des associations 2021 avec une participation financière de 114,91€.

- QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

1) Antenne Free

M. le Maire présente au Conseil Municipal la lettre de certains riverains des abords du Bois du tertre relative à la future implantation d'une antenne Free ainsi que sa lettre de réponse.

2) Dinan Agglomération : Rapport sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets.

Vu la loi n°95-101 du 2 février 1995, relative au renforcement de la protection de l'environnement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article D2224-3,

Vu le décret n°2000-404 du 11 mai 2000 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets,

Considérant que la compétence relative à la collecte et au traitement des déchets ménagers et assimilés est exercée par Dinan Agglomération,

Considérant que l'élaboration du rapport sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets a pour objectif de renforcer la transparence et l'information dans la gestion des services aux usagers,

Considérant que le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets au titre de l'année 2019 a été adopté par le Conseil Communautaire de Dinan Agglomération, le 6 février 2021, après présentation auprès des membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Après avoir examiné le rapport et la note liminaire,

- Prend acte de ladite présentation,

- Dit que le rapport sera mis à disposition du public.

Fin du Conseil Municipal à : 22h55.

Prochains Conseil Municipal le : mercredi 5 Mai 2021 à 20h00

COMPTE-RENDU du Conseil Municipal du 5 MAI 2021

- FINANCES

1) **Restaurant scolaire : consultation des banques pour emprunt**
M. le Maire présente aux membres du Conseil Municipal un plan de financement prévisionnel pour la construction du restaurant scolaire :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL AU 23.04.2021				
DEPENSES		RECETTES		
Libellé	Montant HT	Libellé	Organisme	Montant
Taxes	1 200 000,00 €	DTE	Etat	250 000,00 €
Achat terrain	40 000,00 €	DG	Etat	250 000,00 €
Mobilier	40 000,00 €	Bien vivre porteur en Bretagne	Région	200 000,00 €
Matière d'œuvre	127 622,00 €		Département	200 000,00 €
DPC	34 000,00 €	Fonds de concours	Chœur Agglomération	40 000,00 €
Coût de la technique et IFS	11 100,00 €	Autofinancement	Commune	838 400,00 €
Diagnostique divers	11 400,00 €			
Préséance pour études, études ...	14 000,00 €			
Scotage couverture	40 400,00 €			
TOTAL	1 330 000,00 €	TOTAL		1 330 000,00 €

Au regard de cette projection et des capacités financières de la commune, M. le Maire propose de recourir à l'emprunt à hauteur de 700 000,00 €.

- Montant : 700 000€
- Durée : 30 ans
- Taux fixe
- Echéance annuelle
- Déblocage des fonds : juin/juillet 2021
- Date de la première échéance : 2022

Décision :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :
- AUTORISE le Maire à consulter les banques (la banque postale, le crédit mutuel de Bretagne, le crédit agricole, la caisse d'épargne et la caisse des dépôts) pour une offre de prêt aux caractéristiques ci-dessus énoncées pour un montant de 700 000,00 €.

2) **Parcours sportif et ludique au Bois du tertre : attribution d'une subvention du département dans le cadre du Plan de relance**
Suite à la candidature de la commune de Saint-Carné à la deuxième phase du Plan de Relance du Département pour un équipement sportif et ludique au Bois du tertre, l'Assemblée départementale a décidé d'attribuer une subvention de 24 622,00€
Le montant de cette subvention s'explique par l'application du plafond de 65 000€ pour les communes cumulant deux subventions au titre du premier et deuxième appel à projets.
(une première subvention avait été octroyée pour la liaison douce pour un montant de 40 378 €).

TRAVAUX

1) **Structures sportives et ludiques au Bois du Tertre : examen du devis**
Suite à l'obtention d'une subvention du Département dans le cadre de la 2ème phase du Plan de Relance (24 622,00€) pour la réalisation d'un parcours sportif et ludique au Bois du Tertre, il convient d'examiner le devis proposé pour les équipements.
L'entreprise KOMPAN a été consultée et propose le devis suivant :

Le plan d'implantation des équipements est le suivant :

Décision :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :
- AUTORISE le maire à signer le devis de l'entreprise KOMPAN pour un montant de 38 615,10€ HT soit 46 338,12€ TTC.
- VALIDE le plan de disposition du parcours sportif

2) Fauchage voirie 2021

M. HOUEL, Premier Adjoint, présente le devis de la SARL Adrien ROBERT pour le fauchage de la voirie en 2021 :
2 passages en 2021 : 4 962,35€ TTC 4 135,29€ HT

Décision :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :
- AUTORISE le maire à signer le devis de la SARL Adrien ROBERT pour un montant HT de 4 135,29€ soit 4 962,35€ TTC.

3) Godet et chargeur pour le micro-tracteur

M. le Maire rappelle qu'un micro-tracteur a été acquis auprès de Motoculture Hervé pour le prix de 15 000,00 € HT (délibération du 7 avril 2021).

En vertu de sa délégation, le Maire informe le conseil qu'il a signé un devis de 680,00 € HT pour l'achat d'une benne arrière à 680,00 € HT auprès de l'entreprise Motoculture Hervé de Plumaudan.

Il est proposé au Conseil d'acquiescer :

- Un chargeur avant à 4 800,00 € HT
- Un godet à 500,00€ HT

Décision :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :
- AUTORISE le Maire à signer le devis pour un chargeur à 4 800,00 € HT et un godet à 500,00€ HT avec l'entreprise Motoculture Hervé de Plumaudan.

4) Plantations 2021

M. le Maire explique que le cadre de sa délégation de signature des marchés inférieurs à 2 500,00€ HT, il a signé un devis de 837,05€ HT soit 920,76 € TTC avec LONCLE Erwan de Ploubalay pour les fleurs annuelles. 800 plants ont été commandés.

5) Argent de poche

5 participants en avril 2021.

Encadrement par Jean-Marc ROUXEL avec participation de Carmen VOLANTIN et Magali GRABOT.

Gravillons aux Chaffaux

Ponçage portails et peinture au cimetière.

Prochaine mission en juillet 2021.

6) Travaux réalisés par les entreprises

- Liaison douce

Après la réunion de chantier pour la voie douce, l'entreprise LES-SARD mandate 45 Signalisation pour la pose de panneaux partagé (piétons-vélo).

La réalisation de passages piétons à la route de la basse Ville-neuve en peinture au sol.

L'entreprise LESSARD effectue la pose de 2 barrières à l'angle de la route de la Touche afin de protéger le sable-ciment.

- Foyer foot :

L'entreprise Robert Environnement a élagué la haie et les arbres au terrain des sports et broyé les branches, afin de permettre la réalisation de l'assainissement de la salle du terrain des sports.

- Cabinet infirmier :

L'entreprise Colas : pose et aménagement d'un bateau à l'entrée du cabinet infirmier (particulier de la commune).

7) Travaux réalisés par les agents techniques

Le micro-tracteur étant livré, nous avons procédé à des adaptations pour le broyeur à herbes ainsi que la lame de désherbage.

Débroussaillage au terrain du tertre pour définir l'emplacement de la tyrolienne. Élagage et mise en sécurité pour la préparation de la pose des agrès du parcours sportif.

Nettoyage autour de la mairie et des massifs.

Entretien autour du monument aux morts.

Mise en place des panneaux pour les élections départementales et régionales.

8) Restaurant scolaire : calendrier du recrutement de la Maîtrise d'Œuvre

M. le Maire présente au Conseil Municipal le calendrier du recrutement de la maîtrise d'œuvre (architecte).

Commission des marchés : Ronan Trelu, Allain HOUEL, Jérôme RICARD, Nathalie ERMEL, Jean-Marc ROUXEL, Virginie FAUCARD et Liliane Simon

réserver son vendredi 4 juin à 10h00 et son jeudi 22 juillet après-midi.

Décision :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- PREND ACTE de ces informations.

- URBANISME/FONCIER

1) PLUi : modification de droit commun n°1 – Modification des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) de la zone 1AUh2

Par délibération du 26 avril 2021, le Conseil Communautaire de Dinan Agglomération a défini les objectifs poursuivis et les modalités de concertation préalable dans le cadre du projet de modification de droit commun n° 1 du PLUiH.

La concertation préalable se déroulera du 5 mai 2021 au 31 août 2021 inclus (4 mois) et aura pour but de permettre aux habitants, acteurs du territoire et toute autre personne concernée par le projet de prendre connaissance des modifications projetées et de donner un avis ou formuler des observations ou propositions.

M. le Maire propose de réitérer la délibération 7 Octobre 2020 du Conseil Municipal de Saint-Carné à savoir :

URBANISME – Modification des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) de la zone 1AUh2 .

M. le Maire explique que le permis d'aménager pour le lotissement des Blés d'Or a été refusé.

En effet, une partie du lotissement se situe en zone agricole, ce qui est interdit.

Afin que le Permis d'Aménager puisse être délivré, sans remettre en cause la superficie des terrains à vendre et leur zone de constructibilité, il est proposé de :

- Modifier l'orientation d'Aménagement et de Programmation de la zone 1AUh2 avec la suppression de la lisière urbaine nord

- Créer une zone EBC (Ensemble boisé classé) en zone A.

Ainsi, avec cette future modification, le lotisseur peut actuellement présenter un permis d'aménager avec une lisière urbaine de 1 mètre de large sur la zone constructible (zone 1AUh2). Cette zone n'est pas constructible.

Mais, une fois la modification du PLUiH réalisée, le lotisseur pourra déposer un permis d'aménager modificatif pour « reculer » la lisière naturelle sur la zone EBC de la zone agricole.

Ainsi, la zone de constructibilité du terrain est optimisée.

Décision :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DEMANDE, dans le cadre de la modification de droit commun n°1 du PLUiH, la modification de l'Orientations d'Aménagement et de Programmation de la zone 1AUh2 avec la suppression de la lisière urbaine nord.

- DEMANDE de créer une zone EBC (Ensemble boisé classé) en zone A.

2) Délégation de la compétence de Dinan Agglomération sur le Droit de Préhension Urbain à l'Etablissement Public Foncier de Bretagne concernant un ensemble immobilier en centre bourg, en vue de la création de logements et commerce.

Une déclaration d'intention d'aliéner a été enregistrée en mairie sous le n° DIA 022 280 21 C0014, reçue le 22/04/2021.

Elle a été adressée par Me Olivier VERGER-HIARD, notaire à Pleudihen-Sur-Rance, en vue de la cession moyennant le prix de 220 000.00€, d'une propriété sise aux 5 et 7 rue de l'Eglise à SAINT-CARNE (22100), cadastrée B 3, B 5, B 228 et B 229, d'une superficie totale de 1 770 m², appartenant à M. Mme INCREDULE.

M. le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'acquiescer cet ensemble immobilier situé en centre bourg dans le but de la création de logements sociaux, logement d'urgence, commerce.

L'ensemble immobilier étant en Zone U, la commune peut solliciter Dinan Agglomération pour l'exercice de son droit de préemption. L'achat pourrait être porté par l'Etablissement Public Foncier de Bretagne (EPF). La commune aurait 7 ans (maximum) pour racheter le bien à l'EPF et ensuite réaliser ses projets.

Décision :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- SOLLICITE Dinan Agglomération pour déléguer sa compétence de droit de préemption urbain à l'Etablissement Public de Bretagne.

- DECIDE que cet ensemble immobilier fera l'objet de projets d'intérêt général à savoir : la création de plusieurs logements sociaux, la création d'un logement d'urgence et la création d'un commerce.

- RESSOURCES HUMAINES

1) Tableau des effectifs : création de postes (avancement de grade)
Le centre de gestion a transmis la liste des agents ayant un avancement de grade en 2021 à l'ancienneté.

Afin de pouvoir les nommer sur les nouveaux grades, il convient de créer les postes aux tableaux des effectifs.

M. le Maire rappelle la dernière version du tableau des effectifs au 13/01/2021 :

- VIE COMMUNALE

1) Compte-rendu rencontre Elus Jeunesse

Une réunion a eu lieu à l'Atelier du 5 Bis en avril 2021.

Thème abordé : la jeunesse et les différentes thématiques y afférant : loisirs, lieux de rencontre, autonomie, mobilité, etc.

Un questionnaire est mis en ligne sur le site facebook de la mairie pour établir un recensement des besoins et des attentes des jeunes du territoire.

Prochaine réunion : le 20 mai 2021.

2) Repas des Aînés

Le repas se fera le 24 octobre 2021.

Des devis ont été demandés auprès de 3 traiteurs : pain d'Epices, Boutique Armor et DSP.

Formule sur place et à emporter (choix en fonction de l'évolution de la situation sanitaire).

3) Journée citoyenne

Samedi 29 mai – Flyers à préparer

4) Bulletin municipal

Distribution en juillet 2021.

Date limite remise mots des associations : le 07/06/2021.

- QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

1) Antenne Free

M. le Maire présente une étude qu'il a réalisé sur le nombre et la localisation des habitants par rapport à la future antenne :

2) Elections

3) Organisation du 8 Mai

Cérémonie samedi 8 mai à 9h30.

Gerbes commandées chez ENAULT ROCHEREUIL. A retirer le vendredi 7 mai.

4) Organisation Centre de Vaccination de Dinan

Mme Liliane SIMON, Adjointe au Maire, explique que Dinan Agglomération était à la recherche de bénévoles pour le centre de vaccination à Dinan (Accueil et service administratif).

En effet, actuellement il y a 3 200 vaccins par semaine et le but est de 4 500 vaccins par semaine à partir de juillet.

3 habitantes de Saint-Carné s'étaient déclarées volontaire.

Mais Dinan Agglomération a changé de voie : ce seront des employés et non des bénévoles.

5) Vente stère de bois.

Des arbres communaux ont été abattus.

Il y aura quelques stères de bois à vendre.

Fin du Conseil Municipal à : 22h27 Prochains Conseil Municipal le : mercredi 2 Juin à 20h00

COMPTE-RENDU du Conseil Municipal du 2 JUIN 2021
Le mercredi 2 JUIN 2021 à 20 heures, le Conseil Municipal de
- FINANCES

1) Convention occupation espace Karnay association Mueve te (salsa)
M. le M. le Maire explique que l'Ecole Cultura Cubana, représentée par M. Roberto RODRIGUEZ, domicilié 6 allée du Docteur Picquard à QUIMPER (29 000), a occupé l'espace Karnay 8 semaines sur la période de septembre 2020 à juillet 2021 pour ses cours de danse. M. le Maire propose de facturer la somme de 130 € pour l'occupation de la salle.

Décision :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :
- DECIDE de facturer à l'association Cultura Cubana représentée par M. Roberto Rodriguez le tarif de 130 € pour l'occupation de l'espace Karnay pour la période de septembre 2020 à juillet 2021.

2) Convention avec la commune de Trévron pour la fourniture de repas aux scolaires

M. le Maire explique que l'agent en charge de la préparation des repas de la cantine de la commune de Trévron est absent les 2 premières semaines de juin.

Aussi, la commune de Trévron sollicite la commune de Saint-Carné pour la production des repas la semaine du 31 mai 2021 et celle du 7 juin 2021.

M. le Maire propose d'établir le même type de convention que celle signée entre la commune de Saint-Carné et la commune de Calorguen (même tarifs et durée de 2 semaines).

Décision :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
- AUTORISE le Maire à signer une convention entre la commune de Saint-Carné et la commune de Trévron pour la production des repas des scolaires de Trévron durant 2 semaines à compter du 31 mai 2021 (environ 30 enfants par jour).

Tarif repas enfant : 2.96€

Tarif repas adulte : 4.90€

TRAVAUX

1) Restaurant scolaire : point sur la procédure de recrutement de la maîtrise d'oeuvre

La date limite de remises des candidatures pour la maîtrise d'oeuvre du restaurant scolaire était le 25/05/2021.

18 architectes ont répondu à l'avis d'appel public à la concurrence. L'ADAC va procéder à l'analyse de ces offres et proposer la sélection des 3 meilleurs candidats.

La commission des marchés publics aura lieu vendredi 4 juin 2021. Les 3 candidats sélectionnés devront par la suite présenter à la commission des marchés publics une esquisse du projet de restaurant scolaire.

2) Travaux réalisés par les entreprises

Voie douce : pas d'intervention de l'entreprise LESSARD, ni de 4S Signalisation

PATA : réalisé par Dinan Agglomération sur la chaussée ; graviers balayés.

Entreprise SAS VALLOIS. Entreprise mandatée par l'entreprise KOMPAN pour établir les niveaux et points d'encrage de la tyrolienne. Des piquetages ont été réalisés ; 2 jours après ils ont été arrachés.
Antenne Free : le terrassement du socle de l'antenne est réalisé. Attente du passage de l'entreprise le Garonnaise pour réaliser les fondations.

Domaine des Lavandières : la construction des logements HLM a commencé.

Domaine des Forges : problème avec les logements HLM, retard sur les travaux. Les travaux de voirie sont donc décalés et retardés tant que les HLM ne sont pas terminés.

3) Travaux réalisés par les agents techniques

Les panneaux d'affichage ont été mis en place pour les élections départementales et régionales.

Plantations des fleurs se terminent

Entretien massifs et pelouses

Terrassement du parcours sportif, étalement des remblais pour réaliser la piste de la tyrolienne.

4) Devis SDE

Le prix total est de 1 464.48 € dont 881.40 € à la charge de la commune de Saint-Carné.

Décision :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
- AUTORISE le Maire à signer le devis du SDE 22 pour le remplacement d'un lampadaire voie Romaine (participation de la commune de 881.40 €).

5) Devis PATA et réflexion routes

Décision :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
- AUTORISE le Premier Adjoint à demander des devis pour du PATA pour les routes de l'ensemble de la commune et pour la réflexion des routes du Tertre Renard, de la Ville Oustin et de l'entrée des Portes Fleuries.

6) Acquisition mobilier urbain

M. le Maire propose d'acquérir du mobilier urbain :

Décision :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
- AUTORISE le Maire à signer un devis pour l'acquisition de mobilier urbain dans le cadre de ses délégations.

- VIE COMMUNALE

1) Journée citoyenne : bilan

Mme Liliane SIMON donne le bilan de cette journée citoyenne du samedi 29 mai 2021.

Déchets de ramassés, lasure de tables, chemins nettoyés...

La commune remercie tous les participants à cette journée conviviale.

M. le Maire remercie André CHATTON pour la mise à disposition de sa mini-pelle qui a permis de réhabiliter un chemin et M. Adrien ROBERT pour la fourniture de copeaux.

Un moment festif a clôturé la journée dans le respect des règles sanitaires.

2) Repas des Aînés

Mme Liliane SIMON présente les devis des traiteurs

Ø Décision :

- Pain d'épices si c'est la formule à emporter à 15.90€ le menu

- Dominé si c'est en salle, à 25.50 € le menu

3) Mission Locale

Mme Liliane SIMON, Adjointe au Maire, présente le compte-rendu de l'AG de la Mission Locale.

4) Bulletin communal

- QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

1) Remerciements associations

Les associations de la marche et Vélo détente remercient la commune pour les subventions reçues.

2) Avancement dossier DPU

Les élus ont rencontré l'Etablissement Public Foncier de Bretagne, Dinan Agglomération, le CAUE 22 et Neotoa pour travailler sur le projet immobilier en centre bourg.

Neotoa, bailleur social, est intéressé pour construire 2 T2 et 4 T3. L'EPF visitera la maison en vue de réaliser soit 2 logements ou 1 logement et 1 commerce.

3) Organisation des élections

M. le Maire fait le point sur le nombre d'assesseurs manquants.

Fin du Conseil Municipal à : 22H05

Prochain Conseil Municipal le : 7 JUILLET 2021

LIAISON DOUCE

